
**COMMISSION INTERNATIONALE
pour la CONSERVATION
des THONIDÉS de L'ATLANTIQUE**

R A P P O R T
de la période biennale, 2006-07
1^{ère} PARTIE (2006) - Vol. 1
Version française COM

COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE

PARTIES CONTRACTANTES

(au 31 décembre 2006)

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Barbade, Belize, Brésil, Canada, Cap-Vert, Chine (Rép. populaire), Communauté européenne, Corée (Rép.), Côte d'Ivoire, Croatie, Etats-Unis, France (St-Pierre et Miquelon), Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée (Rép.), Guinée équatoriale, Honduras, Islande, Japon, Libye, Maroc, Mexique, Namibie, Nicaragua, Norvège, Panama, Philippines, République arabe syrienne, Royaume-Uni (Territoires d'outre-mer), Russie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, São Tomé e Príncipe, Sénégal, Trinidad et Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela.

BUREAU

Président de la Commission

W. T. HOGARTH, Etats-Unis
(depuis le 20 novembre 2005)

Premier Vice-Président

E.J. SPENCER, Communauté européenne
(depuis le 20 novembre 2005)

Second Vice-Président

F. O. MBO NCHAMA, Guinée équatoriale
(depuis le 20 novembre 2005)

Sous- commission

COMPOSITION DES SOUS-COMMISSIONS

Présidence

-1- Thonidés tropicaux

Afrique du Sud, Angola, Belize, Brésil, Canada, Cap-Vert, Chine (Rép. populaire), Communauté européenne, Corée (Rép.), Côte d'Ivoire, Etats-Unis, France (St Pierre et Miquelon), Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée équatoriale, Honduras, Japon, Libye, Maroc, Mexique, Namibie, Panama, Philippines, Russie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, São Tome e Príncipe, Sénégal, Trinidad et Tobago, Venezuela

Côte d'Ivoire

-2- Thonidés Tempérés, Nord

Algérie, Belize, Canada, Chine (Rép. populaire), Communauté européenne, Corée (Rép.), Croatie, Etats-Unis, France (St Pierre et Miquelon), Islande, Japon, Libye, Maroc, Mexique, Norvège, Panama, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Tunisie, Turquie

Communauté européenne

-3- Thonidés Tempérés, Sud

Afrique du Sud, Belize, Brésil, Communauté européenne, Etats-Unis, Japon, Namibie

Afrique du Sud

-4- Autres espèces

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Belize, Brésil, Canada, Chine (Rép. populaire), Communauté européenne, Corée (Rép.), Côte d'Ivoire, Etats-Unis, France (St Pierre et Miquelon), Gabon, Guinée équatoriale, Japon, Maroc, Mexique, Namibie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, São Tome e Príncipe, Sénégal, Trinidad et Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela

Japon

ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA COMMISSION

Présidence

COMITÉ PERMANENT POUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION (STACFAD)

J. JONES, Canada
(depuis le 21 novembre 1997)

COMITÉ PERMANENT POUR LA RECHERCHE ET LES STATISTIQUES (SCRS)

Sous-comité des Statistiques: M. ORTIZ (Etats-Unis), Coordinateur
Sous-comité des Ecosystèmes : H. ARRIZABALAGA (CE-Espagne), Coordinateur

G. SCOTT, Etats-Unis
(depuis le 7 octobre 2005)

COMITÉ D'APPLICATION DES MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION DE L'ICCAT

F. WIELAND, CE
(depuis le 19 novembre 2001)

GRUPE DE TRAVAIL PERMANENT SUR L'AMELIORATION DES STATISTIQUES ET DES MESURES DE CONSERVATION DE L'ICCAT (PWG)

S. LAPOINTE, Canada
(pour la réunion 2006)

SECRETARIAT ICCAT

Secrétaire Exécutif: M. D MESKI

Secrétaire Exécutif Adjoint: Dr. V. R. RESTREPO

Adresse: C/Corazón de María 8, Madrid 28002 (Espagne)

Internet: <http://www.iccat.int> *E-mail:* info@iccat.int

PRÉSENTATION

Le Président de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique présente ses compliments aux Parties contractantes à la Convention Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (signée à Rio de Janeiro le 14 mai 1966), ainsi qu'aux délégués et conseillers qui représentent ces Parties contractantes, et a l'honneur de leur faire parvenir le "**Rapport de la Période biennale 2006-2007 , I^{ère} Partie (2006)**", dans lequel sont décrites les activités de la Commission au cours de la première moitié de cette période biennale.

Ce rapport contient le rapport de la 15^{ème} Réunion extraordinaire de la Commission (Dubrovnik, Croatie, 17-26 novembre 2006) et les rapports de réunion des Sous-commissions, des Comités permanents et des Sous-comités, ainsi que de divers Groupes de travail. Il comprend également un résumé des activités du Secrétariat, et les Rapports annuels remis par les Parties contractantes à l'ICCAT et les observateurs concernant leurs activités de pêche de thonidés et d'espèces voisines dans la zone de la Convention.

Le Rapport de l'an 2006 est publié en trois volumes. Le **Volume 1** réunit les rapports administratifs et financiers du Secrétariat, les comptes rendus de réunion de la Commission et les rapports de toutes les réunions annexes, à l'exception du Rapport du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques (SCRS). Le **Volume 2** contient le Rapport du Secrétariat sur les Statistiques et la Coordination de la Recherche et le Rapport du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques (SCRS) et ses appendices. Le **Volume 3** contient les Rapports annuels des Parties contractantes de la Commission et des Observateurs.

Le présent rapport a été rédigé, approuvé et distribué en application des Articles III-paragraphe 9 et IV-paragraphe 2-d de la Convention, et de l'Article 15 du Règlement Intérieur de la Commission. Il est disponible dans les trois langues officielles de la Commission: anglais, français et espagnol.

WILLIAM T. HOGARTH
Président de la Commission

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA PÉRIODE BIENNALE, 2006-2007, 1^{ÈME} PARTIE (2006) Vol. 1

RAPPORTS DU SECRETARIAT

Rapport administratif 2006	1
Rapport financier 2006	20

COMPTES RENDUS DE LA 15^{ÈME} REUNION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION

1. Ouverture de la réunion	36
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions	36
3. Présentation des délégations des Parties contractantes	36
4. Présentation et admission des observateurs	37
5. Décisions visant à améliorer l'organisation des réunions de la Commission	37
6. Questions en suspens de la réunion de 2005	37
7. Examen de l'adoption d'un Recueil révisé des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT	38
8. Rapport sommaire du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques (SCRS)	38
9. Rapport du Comité permanent pour les Finances et l'Administration (STACFAD)	40
10. Rapports des Sous-commissions 1-4 et examen des réglementations qui y sont proposées	41
11. Rapport du Comité d'Application des Mesures de Conservation et de Gestion de l'ICCAT (COC) et examen des réglementations qui y sont proposées	43
12. Rapport du Groupe de travail permanent sur l'Amélioration des Statistiques et des Mesures de Conservation de l'ICCAT (PWG) et examen des réglementations qui y sont proposées	44
13. Discussion sur la révision de l'ICCAT [Rés. 05-10]	45
14. Préparatifs pour la réunion conjointe des ORGP de 2007	46
15. Assistance aux Etats côtiers en développement	47
16. Autres questions	47
17. Date et lieu de la prochaine réunion de la Commission	48
18. Adoption du rapport et clôture	48

ANNEXE 1	ORDRE DU JOUR	49
-----------------	----------------------------	----

ANNEXE 2	LISTE DES PARTICIPANTS	50
-----------------	-------------------------------------	----

ANNEXE 3	DISCOURS D'OUVERTURE ET DECLARATIONS EN SEANCE PLENIERE	79
3.1	Discours d'ouverture	79
3.2	Déclarations d'ouverture de Parties contractantes	83
3.3	Déclarations d'ouverture de Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes coopérantes	96
3.4	Déclarations d'ouverture d'observateurs d'organisations intergouvernementales	97
3.5	Déclarations d'ouverture d'observateurs d'organisations non gouvernementales	99

ANNEXE 4	RAPPORTS DES REUNIONS INTERSESSIONS	102
4.1	Rapport de la 4 ^{ÈME} Réunion du Groupe de travail chargé de développer des stratégies de gestion intégrées et coordonnées pour le thon rouge de l'Atlantique (Palma de Mallorca, Espagne, 19-21 avril 2006)	102
4.2	Rapport de la 2 ^{ÈME} Réunion du Groupe de travail chargé de passer en revue les Programmes de suivi statistique (Palma de Mallorca, Espagne, 24-26 avril 2006)	114

ANNEXE 5	RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR L'ICCAT EN 2006	126
06-01	Recommandation de l'ICCAT concernant le Taïpei chinois	126
06-02	Recommandation supplémentaire de l'ICCAT visant à amender le programme de rétablissement de l'espadon de l'Atlantique nord	128
06-03	Recommandation de l'ICCAT sur des limites de capture pour l'espadon de l'Atlantique sud	131
06-04	Recommandation supplémentaire de l'ICCAT visant à amender la <i>Recommandation de l'ICCAT sur les limites de capture du germon de l'Atlantique nord pour la période 2004 - 2006</i>	133
06-05	Recommandation de l'ICCAT visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée	134

06-06	Recommandation supplémentaire de l'ICCAT concernant le programme de rétablissement du thon rouge de l'Atlantique ouest	150
06-07	Recommandation de l'ICCAT sur l'engraissement du thon rouge	154
06-09	Recommandation de l'ICCAT visant à renforcer davantage le plan de rétablissement des populations de makaires bleus et de makaires blanches	159
06-10	Recommandation supplémentaire de l'ICCAT concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par l'ICCAT	163
06-11	Recommandation de l'ICCAT établissant un programme pour le transbordement	164
06-12	Recommandation de l'ICCAT amendant la <i>Recommandation de l'ICCAT visant l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées (IUU) dans la zone de la Convention</i>	172
06-13	Recommandation de l'ICCAT concernant des mesures commerciales	178
06-14	Recommandation de l'ICCAT visant à promouvoir l'application des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT par les ressortissants des Parties contractantes et des Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes coopérantes	181
06-15	Recommandation de l'ICCAT sur des mesures additionnelles visant à l'application des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT	182
06-16	Recommandation de l'ICCAT sur un programme pilote de document statistique électronique ...	183
ANNEXE 6	RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'ICCAT EN 2006	184
06-08	Résolution de l'ICCAT relative à la pêche du thon rouge dans l'océan Atlantique	184
06-17	Résolution de l'ICCAT visant à établir un groupe de travail sur les pêcheries sportives et récréatives	185
06-18	Résolution de l'ICCAT visant à renforcer l'ICCAT	186
06-19	Résolution de l'ICCAT visant à établir un groupe de travail sur la capacité	188
ANNEXE 7	AUTRES DÉCISIONS ADOPTÉES PAR L'ICCAT EN 2006	190
7.1	Amendement proposé au Règlement intérieur de l'ICCAT concernant la procédure de vote par correspondance (Article 9)	190
7.2	Examen des plans de paiement des arriérés de contributions	191
7.3	Directives proposées pour la diffusion de l'information soumise par les CPC	193
ANNEXE 8	RAPPORT DE LA REUNION DU COMITE PERMANENT POUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION (STACFAD)	195
	Tableau 1. Budget de la Commission 2007	202
	Tableau 2. Données de base pour calculer les contributions des Parties contractantes	203
	Tableau 3. Contributions des Parties contractantes 2007	204
	Tableau 4. Contributions par groupe 2007	205
	Tableau 5. Chiffres de capture et de mise en conserve des Parties contractantes	206
	Appendices au STACFAD	207
ANNEXE 9	RAPPORTS DE RÉUNION DES SOUS-COMMISSIONS 1-4	226
	Rapport de la réunion de la Sous-commission 1	226
	Rapport de la réunion de la Sous-commission 2	228
	Rapport de la réunion de la Sous-commission 3	236
	Rapport de la réunion de la Sous-commission 4	238
	Appendices aux Sous-commissions	241
ANNEXE 10	RAPPORT DE LA REUNION DU COMITE D'APPLICATION DES MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION	249
	Appendice 1. Ordre du jour	257
	Appendice 2. Tableaux d'application	258
	Appendice 3. Explication du Taïpei chinois au Comité d'Application	269

ANNEXE 11	RAPPORT DE LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL PERMANENT SUR L'AMELIORATION DES STATISTIQUES ET DES MESURES DE CONSERVATION DE L'ICCAT (PWG)	270
	Appendice 1. Ordre du jour	275
	Appendice 2. Liste des navires IUU	276
	Appendice 3. Mesures prises en 2006 en ce qui concerne les Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes	277
	Appendice 4. Lettres spéciales du Président de la Commission aux Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes	281
	Appendice 5. Déclaration du Taipei chinois au PWG	289
 ANNEXE 12	 DOCUMENTS RENVOYÉS À 2007 AUX FINS DE DISCUSSION	 291
12.1	Projet de recommandation de l'ICCAT concernant la gestion et l'application des surconsommations et/ou sous-consommations des quotas/limites de captures	291
12.2	Projet de recommandation de l'ICCAT relative à l'application des quotas et des limites de capture	291
12.3	Projet de recommandation de l'ICCAT concernant la définition de grands bateaux de pêche	293
12.4	Projet de recommandation de l'ICCAT concernant des mesures relatives aux grands navires de pêche	293
12.5	Projet de recommandation de l'ICCAT visant à l'harmonisation de la mesure de la longueur des navires autorisés à pêcher dans la zone de la Convention	295
12.6	Projet de recommandation de l'ICCAT sur le programme ICCAT de documentation des captures de thon rouge	296

RAPPORT POUR LA PÉRIODE BIENNALE, 2006-2007, I^{ère} PARTIE (2006)

RAPPORTS DU SECRÉTARIAT

RAPPORT ADMINISTRATIF 2006¹

1 Introduction

Le présent Rapport administratif est présenté à la Commission conformément à l'Article VII de la Convention.

2 Parties contractantes à la Convention

Après l'adhésion à la Convention Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique de la République arabe syrienne, en septembre 2005, laquelle a été notifiée au Secrétariat au mois de février 2006, et l'adhésion de Saint-Vincent-et-les-Grenadines au mois de novembre 2006, la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT) compte, au 31 décembre 2006, les 43 Parties contractantes suivantes: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Barbade, Belize, Brésil, Canada, Cap-Vert, République populaire de Chine, Communauté européenne, Corée, Côte d'Ivoire, Croatie, Etats-Unis, France/Saint-Pierre et Miquelon, Gabon, Ghana, Guatemala, République de Guinée, Guinée équatoriale, Honduras, Islande, Japon, Libye, Maroc, Mexique, Namibie, Nicaragua, Norvège, Panama, Philippines, Royaume-Uni/Territoires d'outre-mer, Russie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sao Tomé e Príncipe, Sénégal, Syrie, Trinidad-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Vanuatu et Venezuela.

3 Acceptation, ratification ou acceptation du Protocole de Madrid d'amendement à la Convention ICCAT

Au mois de mars, le Secrétariat a reçu une notification selon laquelle les 7 et 27 mars 2006, les Gouvernements de la République d'Angola et du Cap Vert, respectivement, avaient déposé leur instrument d'acceptation du Protocole de Madrid auprès du Directeur Général de la FAO, lequel est entré en vigueur le 10 mars 2005. De ce fait, le budget de l'année 2006 et des années à venir est basé sur les données du Protocole de Madrid.

4 Recommandations et Résolutions de l'ICCAT

– *Adoption et entrée en vigueur des Recommandations et Résolutions*

Le 14 décembre 2005, le Secrétariat a officiellement diffusé aux Parties contractantes et Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes riveraines de l'Atlantique ou pêchant des thonidés dans la zone de la Convention, ainsi qu'aux organismes intergouvernementaux de pêche, le texte des Recommandations et Résolutions adoptées à la 19^{ème} réunion ordinaire de la Commission (Séville, Espagne 14-20 novembre 2005), en sollicitant leur coopération à cet égard.

Le texte des Recommandations et Résolutions adoptées par la Commission en 2005 a été publié dans le *Rapport de la période biennale 2004-2005, II^{ème} Partie (2005), Vol. 1.*

Une fois écoulée la période de grâce de six mois depuis la diffusion des Recommandations adoptées par la Commission, compte tenu qu'aucune objection officielle n'a été présentée à cet égard et conformément à l'Article VIII de la Convention de l'ICCAT, les **Recommandations** susmentionnées sont entrées en vigueur le 13 juin 2006. A cette date, les Parties contractantes ont été notifiées de l'entrée en vigueur de ces Recommandations. En ce qui concerne les **Résolutions** adoptées à la 19^{ème} réunion ordinaire, celles-ci reflètent des décisions à caractère général adoptées par la Commission lors de sa dernière réunion et ne sont pas régies par le processus de notification et d'évaluation stipulé dans l'Article VIII de la Convention.

¹ Données rapportées au 31 décembre 2006.

5 Réunions intersessions et Groupes de travail ICCAT

Conformément aux décisions prises par la Commission à ce sujet, les réunions suivantes se sont tenues pendant l'année 2006 :

- Atelier sur la structure du stock d'espadon (*Heraklion, Crète, Grèce, 13-15 mars 2006*)
- 4^{ème} Réunion du Groupe de travail chargé de développer des stratégies de gestion intégrées et coordonnées pour le thon rouge de l'Atlantique (*Palma de Mallorca, Espagne, 19-21 avril 2006*).
- 2^{ème} Réunion du Groupe de travail chargé de la révision des Programmes de Suivi Statistique (*Palma de Mallorca, Espagne, 24-26 avril 2006*).
- Réunion intersession du Groupe de travail sur les espèces tropicales (*Sète, France, 24-28 avril 2006*)
- Session d'évaluation 2006 de l'ICCAT des stocks d'istiophoridés (*Madrid, Espagne, 15-19 mai 2006*)
- Session d'évaluation 2006 de l'ICCAT des stocks de thon rouge (*Madrid, Espagne, 12-18 juin 2006*)
- Réunion 2006 de préparation des données sur le germon de l'Atlantique (*Madrid, Espagne, 3-6 juillet 2006*)
- Session d'évaluation 2006 de l'ICCAT des stocks d'espadon de l'Atlantique (*Madrid, Espagne, 4-8 septembre 2006*)
- Réunions scientifiques des Groupes d'espèces (*Madrid, Espagne, 25-29 septembre 2006*).
- Réunion de 2006 du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques (*Madrid, Espagne, 2-6 octobre 2006*).

Au cours de l'année 2006, le Président de la Commission a convoqué plusieurs ateliers régionaux à l'intention des membres de l'ICCAT. Dans la circulaire ICCAT #451/06, le Président a expliqué que l'objectif de ces ateliers était de permettre aux Parties contractantes d'échanger leurs opinions et leurs points de vue sur toute question importante liée à l'ICCAT et de définir les priorités de la Commission pour 2006-2007 et les années à venir. Le Président a alloué 65.122,00 Euros afin de couvrir les frais d'organisation des ateliers et de financer les déplacements des représentants des Etats membres en développement ainsi que les frais de voyages du Secrétariat.

- Atelier N°1 : Afrique du Nord/Nord de la Méditerranée (*Agadir, Maroc, 13-14 avril 2006*). Participants : Maroc, Tunisie et Turquie.
- Atelier N°2 : Caraïbes et Amérique Latine (*St Pierre, Belize, 11-12 juillet 2006*). Participants : Belize, Brésil, Mexique, Trinidad et Tobago, Uruguay et CARICOM.
- Atelier N°3 : Ouest et Sud de l'Afrique (*Accra, Ghana, 13-14 septembre 2006*). Participants : Angola, Côte d'Ivoire, Ghana, République de Guinée, Namibie, Sao Tomé e Príncipe et Sénégal.
- Atelier N°4 : Intérêts en eaux lointaines (*Tokyo, Japon, 19-20 septembre 2006*). Participants : Corée, Japon et Taïpei chinois.
- Atelier N°5 : Atlantique Nord (*Bruxelles, Belgique, 25 octobre 2006*). Participants : Canada, CE, Etats-Unis, France (St-Pierre-et-Miquelon) et Norvège.

6 Réunions auxquelles l'ICCAT était représentée

Dans le cadre de la mission de l'ICCAT, consistant à faire valoir au sein des organisations internationales les mesures adoptées par la Commission, le Secrétariat a participé à plusieurs réunions et processus de consultation technique, qui comprennent des organismes régionaux de la pêche (cf. **Appendice 1** au présent rapport qui récapitule les principaux thèmes abordés lors de ces réunions).

- Réunion du Groupe de travail « Statistiques de pêche » du Comité de la statistique agricole de Eurostat (*Luxembourg, 2 décembre 2005*)
- Réunion du Groupe de travail technique de FIRMS (*Rome, Italie, 5-8 décembre 2005*)
- 30^{ème} session de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM) (*Istanbul, Turquie, 24-27 janvier 2006*)
- 3^{ème} Réunion du Comité de direction du FIRMS (*Madrid, Espagne, 13-15 février 2006*)
- Réunion du Groupe de travail chargé d'étudier les questions de l'exploitation durable de la biodiversité marine au-delà des zones de la juridiction nationale (*New York, Etats-Unis, 13-17 février 2006*)
- Réunion intersession du Groupe de travail de coordination des statistiques de pêche CWP (*Madrid, Espagne, 14-15 février 2006*)

- Réunion de préparation de la Conférence de révision de l'Accord de l'ONU sur la pêche (*New York, Etats-Unis, 20-24 mars 2006*)
- Conférence de révision de l'Accord de l'ONU sur la pêche (*New York, 22-26 mai 2006*)
- Atelier méthodologique sur la gestion de la capacité de pêche des thonidés : Etat des stocks, Analyse par enveloppement de données, Prospections auprès de l'industrie et options de gestion (*La Jolla, Californie, 8-12 mai 2006*)
- 10^{ème} session du Sous-comité sur le commerce du poisson du Comité des Pêches de la FAO (*Saint-Jacques de Compostelle, Espagne, 29 mai-2 juin 2006*)
- 30^{ème} Conférence sur le droit de la mer de Virginia : droit, science et gestion des océans (*Dublin, Irlande, 12-14 juillet 2006*)
- 6^{ème} réunion du Bureau de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) (*Abidjan, Côte d'Ivoire, 18-21 juillet 2006*)
- 9^{ème} session du Comité scientifique consultatif de la CGPM (*Rome, Italie, 24-27 octobre 2006*)
- Réunion de présentation du Projet FADIO (*Monaco, 26 octobre 2006*)
- Groupe de travail DCP (*Saintes, Guadalupe, 5-8 décembre 2006*).

Outre ce qui précède, M. Javier Ariz (IEO, Espagne) a représenté la Commission à la 7^{ème} réunion du Groupe de travail sur l'évaluation des populations de la CIATT (*La Jolla, Californie, 15-19 mai 2006*).

En outre, le Secrétaire exécutif s'est réuni à diverses reprises avec le Président de la Commission afin de discuter de thèmes ayant trait au fonctionnement de l'ICCAT (*cf. Appendice 1*).

7 Tirage au sort des marques récupérées

Afin de promouvoir la récupération des marques déployées par divers laboratoires des Parties contractantes de l'ICCAT, un tirage au sort a lieu tous les ans pour trois groupes d'espèces (espèces tropicales, tempérées et istiophoridés), assorti d'un prix de 500 US\$ chacun.

Cette année, le tirage au sort a eu lieu le 5 octobre 2006, au Gran Hotel Velázquez (Madrid), à l'occasion des sessions plénières du SCRS. Les marques gagnantes sont les suivantes :

- *Thonidés tropicaux*. Marque n°HM-065177 récupérée par les Etats-Unis. Cette marque a été apposée sur un albacore par les Etats-Unis le 9 janvier 2005.
- *Thonidés d'eaux tempérées*. Marque n°HM-063836 récupérée par les Etats-Unis. La marque a été apposée sur un espadon par les Etats-Unis le 22 mars 2003.
- *Istiophoridés*. Marque n°HM-063507 récupérée par le Venezuela. La marque a été apposée sur un makaire bleu le 20 avril 2003.

8 Lettres du Président de la Commission à diverses Parties, Entités ou Entités de pêche

8.1 Lettres relatives au respect des mesures de conservation

Conformément à la décision prise par la Commission, le 16 décembre 2005, le Président de la Commission, M. William T. Hogarth, a envoyé les lettres spéciales suivantes (*cf. Appendice 4 à l'Annexe 9 et Appendice 8 à l'Annexe 10 du Rapport de la période biennale, 2004-2005, II^{ème} partie*) :

Parties contractantes

- **Honduras** : Lettre sollicitant des informations sur les mesures de suivi, contrôle et surveillance adoptées par le Honduras.

Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes

- **Antilles hollandaises** : Lettre renouvelant le statut de coopérant et exprimant des préoccupations quant aux niveaux de capture du thon obèse.
- **Bolivie** : Lettre concernant le maintien des mesures commerciales restrictives frappant le thon obèse.
- **Cambodge** : Lettre sollicitant des informations sur le registre de navires et sur les mesures de suivi,

- contrôle et surveillance en vigueur.
- **Colombie** : Carte sollicitant des informations sur un navire sous son pavillon figurant sur la liste IUU de l'ICCAT.
 - **Costa Rica** : Lettre concernant la poursuite de l'identification conformément à la *Résolution de l'ICCAT concernant des mesures commerciales*.
 - **Cuba** : Lettre concernant la poursuite de l'identification en vertu de la *Résolution de l'ICCAT concernant des mesures commerciales*.
 - **Equateur** : Lettre sollicitant des informations sur sa capture de thon obèse atlantique et sur les mesures de suivi, contrôle et surveillance.
 - **Egypte** : Lettre l'informant que le statut de coopérant n'a pas pu lui être concédé.
 - **Géorgie** : Lettre concernant le maintien des mesures commerciales restrictives frappant le thon obèse.
 - **Maldives** : Lettre sollicitant des informations sur les activités de pêche et sur les mesures de suivi, contrôle et surveillance.
 - **Sierra Leone** : Lettre sollicitant des informations sur les mesures de suivi, contrôle et surveillance, incluant les processus et les normes aux fins de l'inclusion des navires sur le registre.
 - **Singapour** : Lettre sur la poursuite de l'identification conformément à la *Résolution de l'ICCAT concernant des mesures commerciales*.
 - **Sri Lanka** : Lettre sollicitant des informations sur les activités de pêche dans la zone de la Convention de l'ICCAT.
 - **St Vincent et les Grenadines** : Lettre sur l'identification conformément à la *Résolution de l'ICCAT concernant des mesures commerciales*.
 - **Taïpei chinois** : Lettre transmettant la Recommandation sur la réduction de la limite de capture pour le thon obèse et sur l'amélioration du contrôle de la flottille, et renouvelant le statut de coopérant.
 - **Togo** : Lettre sollicitant des informations sur la flottille et sur les mesures de suivi, contrôle et surveillance.

En 2005, la Commission a également chargé le Secrétaire exécutif de contacter par voie diplomatique Costa Rica, Cuba, la Sierra Leone et le Sri Lanka afin de s'assurer que la lettre de la Commission avait bien été reçue et de tenter de susciter une réponse. En conséquence, le 4 septembre 2006, le Secrétariat a envoyé des lettres aux pays susmentionnés, afin de vérifier que les lettres du Président avaient effectivement été reçues. Seule une réponse du Sri Lanka nous est parvenue. Au mois d'octobre 2006, le Secrétariat a transmis une Note verbale à l'Ambassade de la Sierra Leone à Paris, ainsi qu'aux Ambassades de Costa Rica et de Cuba à Madrid. Aucune réponse n'avait été obtenue de ces pays avant la réunion de la Commission.

8.2 Lettres relatives au respect des obligations budgétaires

Au début de l'année 2006, le Secrétaire exécutif a notifié à toutes les Parties contractantes les montants de leur contribution au budget 2006. Au mois de mai 2006, un premier rappel a été envoyé par le Président de la Commission pour le paiement des contributions en instance.

Au mois de septembre, le Secrétaire exécutif a envoyé un deuxième rappel aux Parties contractantes qui n'avaient pas effectué les paiements correspondants. Au 31 décembre 2006, les Parties contractantes qui n'ont pas effectué le paiement total de leurs contributions sont : Cap-Vert, Gabon, Ghana, République de Guinée, Guinée équatoriale, Honduras, Nicaragua, Panama, Royaume-Uni (Territoires d'outre-mer), Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sao Tomé e Príncipe, Tunisie, Uruguay et Vanuatu.

8.3 Lettres relatives à l'établissement d'un plan de paiement des arriérés de contribution

Conformément à la décision adoptée par la Commission à sa réunion tenue à Séville (novembre 2005), visant à remédier à la situation relative aux retards en matière d'obligations budgétaires, le Président de la Commission a envoyé une lettre au Cap-Vert, au Gabon et au Honduras, au mois de novembre, dans laquelle il les informait qu'ils devaient présenter un plan de recouvrement de leur dette au cours de 2006, compte tenu de la décision adoptée par la Commission à l'effet d'appliquer la disposition de l'Article X.8, soit le retrait du droit de vote, si ce plan n'était pas envoyé. Aux mois de mai et de septembre 2006, le Secrétaire exécutif a envoyé un rappel des lettres antérieures.

Aux mois de mai et septembre 2006, le Secrétaire exécutif a transmis des lettres au Nicaragua, au Panamá, à l'Uruguay et à Vanuatu, dans lesquelles il les informait qu'à partir de 2006, ces pays figuraient parmi les Parties contractantes ayant des arriérés de contributions supérieurs à deux ans et que s'ils ne régularisaient pas cette

situation, celle-ci serait analysée à la prochaine réunion de la Commission, dans l'optique de l'application de l'Article X.8 de la Convention de l'ICCAT.

Au cours de ces mêmes mois, le Président et le Secrétaire exécutif ont envoyé un rappel au Ghana et à la République de Guinée aux fins de l'application du plan de recouvrement présenté à la réunion de la Commission, à Séville. Ils ont également rappelé à Sao Tome e Principe qu'il devait présenter un plan de recouvrement au cours de 2006.

Au 31 décembre 2006, les Parties contractantes ayant des arriérés de plus de deux exercices sont : Cap-Vert, Gabon, Ghana, République de Guinée, Honduras, Nicaragua, Panama et Sao Tomé e Principe.

9 Publications du Secrétariat en 2006

En 2006, les publications ci-après ont été éditées :

- Rapport de la période biennale 2004-2005, II^{ème} partie (2005), Vols 1, 2 et 3 : anglais.
- Rapport de la période biennale 2004-2005, II^{ème} partie (2005), Vols 1, 2 et 3 : français.
- Rapport de la période biennale 2004-2005, II^{ème} partie (2005), Vols 1, 2 et 3 : espagnol.
- Bulletin statistique n°35.
- Recueil de documents scientifiques, Vol. LIX, n°1, 2 et 3 (sur support papier et sur CD-ROM)
- Bulletin d'information (février et septembre 2006).

10 Organisation et gestion du personnel du Secrétariat

10.1 Organisation

A titre de rappel, depuis 2005, le Secrétariat est organisé comme suit :

Secrétaire exécutif

Driss Meski

Secrétaire exécutif adjoint

Victor Restrepo

Département des Statistiques

Le Département des statistiques traite et compile les données statistiques, biologiques et d'application requises par la Commission et le Comité scientifique (SCRS). Il assure également des fonctions d'appui pour le fonctionnement du Secrétariat, telles que la gestion du matériel informatique et les logiciels des ordinateurs, le réseau local et la diffusion électronique des données statistiques, ainsi que la maintenance de la Web de l'ICCAT. Il se compose de cinq personnes :

Papa Kebe : chef de Département. Il coordonne et gère toutes les tâches inhérentes au Département.

Carlos Palma : biostatisticien.

Le Département comprend, en outre, Juan Luis Gallego, Juan Carlos Muñoz et Jesús Fiz.

Département de Traduction et de Publications

Le Département de traduction est responsable des tâches relatives à la compilation, l'adoption, la traduction et la publication, dans les trois langues officielles de la Commission, des circulaires, des rapports et des documents scientifiques. Il se compose de sept personnes :

Pilar Pallarés : coordinatrice des publications

Philomena Seidita : technicienne supérieure et traductrice

Le Département comprend, en outre, Rebecca Campoy, Christine Peyre, Christel Navarret, María Isabel de Andrés et María José García-Orad.

Département d'Application

Le Département d'application réalise, entre autres tâches, le suivi et l'application des normes et réglementations de l'ICCAT, la validation des Programmes du Document Statistique de l'ICCAT et la préparation des tableaux d'application. Le Département se compose d'une personne.

Jenny Cheatle : technicienne supérieure qui réalise les tâches assignées au Département supervisé par le

Secrétaire exécutif adjoint.

Département de Coordination des activités scientifiques

Les scientifiques des Parties contractantes effectuent une vaste recherche scientifique et un suivi des activités aux fins de la conservation des ressources de thonidés. Le Secrétariat est directement impliqué dans la coordination de certaines de ces activités, travail que réalise le Secrétaire exécutif adjoint en tant que coordinateur scientifique et auquel participent d'autres Départements du Secrétariat.

Département Financier et Administratif

Ce Département effectue toutes les tâches administratives, financières et de ressources humaines du Secrétariat. Le Département se compose de six personnes : Juan Antonio Moreno : chef de Département. Il coordonne toutes les tâches inhérentes au Département. Le Département comprend, en outre, Africa Martín, Esther Peña, Felicidad García, Juan Angel Moreno et Cristóbal García.

Au cours de la 19^{ème} réunion ordinaire de la Commission, il a été proposé de mener à bien un examen du fonctionnement du Secrétariat afin de déterminer et de réviser les fonctions réalisées par celui-ci, ainsi que les ressources dont il disposait. En 2006, le Secrétariat a élaboré un document sur le fonctionnement du Secrétariat qui fournit une ample description de sa structure et de son organisation (**Appendice 2 à l'ANNEXE 8**).

10.2 Plan de pensions du personnel du Secrétariat

Conformément à la décision adoptée par la Commission, à sa 14^{ème} réunion extraordinaire (Nouvelle-Orléans, novembre 2004), visant à consulter les fonctionnaires de l'ICCAT sur leur éventuelle affiliation à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (UN), le Secrétaire exécutif a fait part à tout le personnel de la décision adoptée par la Commission et a fait le nécessaire afin que tous les fonctionnaires soient auparavant informés.

Au mois de septembre 2005, un représentant des Nations Unies s'est rendu au Secrétariat de l'ICCAT et a expliqué à tous les fonctionnaires les conditions d'affiliation à la Caisse commune des pensions. Par la suite, le Secrétaire exécutif a demandé aux fonctionnaires de lui faire part de leurs éventuelles intentions d'affiliation, leur accordant à cette fin une période de réflexion.

A la 19^{ème} réunion ordinaire (Séville, novembre 2005), la Commission a approuvé le projet d'amendement des Articles 6.1 et 6.2 afin de les adapter à l'éventuelle affiliation.

Au mois de décembre 2005, le Secrétaire exécutif a sollicité de ses fonctionnaires une décision définitive. Les informations fournies par chaque fonctionnaire ayant été compilées, le Secrétaire exécutif a transmis, le 30 mars 2006, la demande officielle d'affiliation à la Caisse commune des pensions, ainsi que toute la documentation requise et une liste des fonctionnaires qui avaient opté en faveur de l'affiliation.

Le 21 août 2006, la Caisse commune des pensions a porté à la connaissance de l'ICCAT que sa demande d'affiliation à la Caisse avait été examinée lors de sa réunion ordinaire (Nairobi, Kenya, 13-21 juillet 2006) et qu'elle avait été rejetée au motif de ne pas remplir les conditions énoncées à l'Article 3 des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (UN). Elle a néanmoins indiqué que si les Statuts du personnel étaient amendés à l'avenir afin de s'aligner sur ceux de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (UN), l'ICCAT pourrait solliciter à nouveau son affiliation à la Caisse.

La Caisse commune des pensions a indiqué les trois conditions qui ne sont pas compatibles avec ses réglementations :

- (a) La participation à la Caisse commune des pensions serait obligatoire pour tout le personnel éligible, tandis que l'ICCAT a laissé cette question au libre choix des membres du personnel qui sont actuellement affiliés à Van Breda ;
- (b) En vertu des Articles 6.1.c et 6.2.c des Statuts et Règlement du personnel de l'ICCAT, la contribution de la Commission aux plans de pension des membres du personnel recrutés avant 2000 diffère du Système commun des Traitements et des prestations des Nations Unies.
- (c) Les privilèges et les immunités de l'ICCAT en sa qualité d'organisation internationale ne sont reconnus

que par l'Espagne à travers son Accord de siège, ce qui pourrait affecter négativement les propres privilèges et immunités de la Caisse commune des pensions, notamment en ce qui concerne les investissements.

Dans un courrier adressé à l'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, le Secrétaire exécutif a expliqué que les points (a) et (b) susmentionnés avaient été acceptés par l'ICCAT, qui était consciente des droits acquis dont disposaient les membres du personnel. En outre, les conditions (a) et (b) étaient transitoires, du fait qu'elles disparaîtraient lorsque les fonctionnaires assujettis à ce système prendraient leur retraite.

Néanmoins, la condition (c) demeure un obstacle important pour l'affiliation à la Caisse commune des pensions. C'est pourquoi le Secrétariat recommande à la Commission d'envisager la viabilité d'étendre la reconnaissance des privilèges et des immunités de l'ICCAT à toutes les Parties contractantes. Il est probable que les bénéfices potentiels ne se limitent pas uniquement à faciliter le transfert à la Caisse commune des pensions. L'accroissement récent des réunions de la Commission hors d'Espagne et l'alourdissement probable de la charge de travail hors d'Espagne à l'avenir (par exemple, dû aux programmes d'observateurs) justifient l'examen attentif de cette question.

Aussi, est-il recommandé que la Commission prenne une décision sur cette question dans les meilleurs délais.

10.3 Nouveaux recrutements

Après avoir différé le recrutement d'un coordinateur d'application en 2006, la Commission a approuvé à l'occasion de sa réunion annuelle un budget pour l'année 2007 incluant le coût dudit recrutement. Ce processus commencera donc dans le courant de l'année 2007.

11 Autres questions

11.1 Nouveau siège du Secrétariat de l'ICCAT

Les contacts avec les autorités espagnoles se sont poursuivis cette année, dans le but d'ajuster le nouveau siège aux nécessités du Secrétariat. Compte tenu des progrès réalisés, il est prévu que le Secrétariat dispose du nouveau siège dans le courant de 2007 ou au premier trimestre de 2008.

11.2 Gestion des autres programmes

Depuis 2004, le Japon a mis en place un fonds pour le financement d'un projet visant à l'amélioration des données sur les pêcheries thonières, d'une durée de cinq ans. Une coordinatrice et une assistante administrative ont été recrutées pour suivre les activités et les comptes du projet.

Depuis 2005, les Etats-Unis d'Amérique contribuent au Fonds pour les données établi en vertu de la Rec. [03-21] pour aider les scientifiques des pays en développement à participer aux réunions du Comité Scientifique.

En février 2006, les Etats-Unis ont envoyé des fonds (25.020,00 €) à titre de contribution à l'application de la *Recommandation de l'ICCAT sur l'espadon de la Méditerranée* [Rec. 03-04].

En mars 2006, les Etats-Unis ont également envoyé des fonds (65.122,00 €) afin de financer le déplacement des représentants des états membres de l'ICCAT en développement et du Secrétariat pour les Ateliers animés par le Président.

En juin 2006, la Convention de collaboration entre l'ICCAT et l'Institut Espagnol d'Océanographie (IEO) a été signée dans le but de résoudre des intérêts communs en matière de recherche. Celle-ci, d'une durée de trois ans, a pour objectif d'avancer dans l'étude de la biologie, la pêche et l'exploitation soutenable des espèces-cibles de l'ICCAT au moyen du marquage électronique. Dans ce sens, une enveloppe de €70.000 a été mise à la disposition du Secrétariat pour l'acquisition des marques à mettre à la disposition des chercheurs.

Au cours de la réunion du SCRS, en 2005, le Groupe informel sur la coordination des fonds a proposé d'envisager la possibilité de considérer, comme source d'appui au travail statistique et scientifique de l'ICCAT, le solde du Programme BETYP. Suite à la réunion du SCRS, le Secrétariat a reçu l'approbation et la confirmation des bailleurs de fonds. A cet égard, il a été créé un Fonds, doté d'un solde de 20.000,00 € financé

par la Communauté européenne, dont l'objectif est de compléter le Manuel d'opérations de l'ICCAT, ainsi qu'un Fonds pour les marques-archives, doté d'un fonds de 20.457,20 € financé par le Japon.

Appendice 1

RÉUNIONS AUXQUELLES L'ICCAT A ÉTÉ REPRÉSENTÉE ENTRE NOVEMBRE 2005 ET NOVEMBRE 2006

RÉSUMÉ

Le présent document fournit des informations de base sur les réunions administratives et scientifiques auxquelles l'ICCAT a été représentée par des membres du personnel du Secrétariat ou par d'autres personnes au nom du Secrétariat. L'information de base pour chaque réunion inclut les principaux points de l'ordre du jour ainsi que les principales implications pour l'ICCAT.

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL « STATISTIQUES DE PECHE » DU COMITE DE LA STATISTIQUE AGRICOLE DE EUROSTAT

Lieu : Luxembourg, 2 décembre 2005

Représentant : Papa Kebe (Secrétariat de l'ICCAT)

Points importants de l'ordre du jour : Réorganisation des services de EUROSTAT, Révision du projet de règlement sur la soumission des données statistiques de l'aquaculture et situation de l'adoption du projet de règlement des statistiques de débarquements de la pêche.

Commentaires : Une présentation sommaire de la nouvelle structuration de EUROSTAT a été présentée avec une description assez détaillée du département des statistiques de pêche. Le reste des débats était axé sur le projet de régulation de la collecte et l'envoi des statistiques de l'aquaculture par les pays membres de la Communauté européenne. La définition des termes en usage ainsi que le format pour soumettre les informations a soulevé beaucoup de discussions. Il a été retenu l'idée de procéder à une amélioration du texte d'ici le premier trimestre 2006 en consultant aussi la D.G. des Pêches de Bruxelles pour mieux prendre en compte la législation en vigueur.

La procédure utilisée visant à prendre des dispositions réglementaires précises sur les formats des données, la terminologie et le concept est d'un grand apport pour soumettre et assimiler les informations statistiques.

Mesures à prendre : aucune

Disponibilité du rapport : Le rapport sera disponible sur le site web de EUROSTAT.

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE DE FIRMS

Lieu : Rome, Italie, (siège de la FAO), 5-8 décembre 2005

Représentante : Pilar Pallares (Secrétariat de l'ICCAT)

Principaux points de l'ordre du jour:

- Révision de la structure et des contenus de la page Web du FIRMS.
- Présentation et révision des processus de création et de validation des entrées de la page Web du FIRMS.
- Présentation du module FIRMS sur les pêcheries.

Commentaires: La réunion a permis de réaliser d'importants progrès dans la mise en commun des critères et la prise de décisions sur la structure de la page Web des ressources marines.

Comme règle générale, la liberté des partenaires en ce qui concerne la définition des termes de leurs propres feuilles d'information a été confirmée, ce qui inclut la définition des titres, du mode de recherche, etc.

S'agissant de l'ICCAT, les principaux points débattus ont été les suivants:

- Différentiation stock-ressource. Les feuilles d'information sont, en principe, conçues pour les stocks. Dans le cas de l'ICCAT, les espèces comptant plus d'un stock distinct pourraient être envisagées:
 - Sur différentes feuilles d'information, une par stock.
 - En tant que ressource. Dans ce cas, le titre de la feuille serait modifié, l'état de la ressource remplacerait l'état du stock et, dans tous les cas, « *considered as a single stock* », serait inclus dans le résumé.
- Le même critère de flexibilité est appliqué à la conception du type de « *assessment method* » (directe, indirecte ou aucune).
- Les partenaires décideront également la définition de la hiérarchie de recherche aux fins de l'organisation de l'inventaire des espèces.

Mesures à prendre : Les discussions tenues ont donné lieu à certaines questions que le Secrétariat devrait vérifier et à d'autres questions sur lesquelles il devrait prendre des décisions, comme par exemple :

- La révision des zones statistiques figurant sur la page Web de l'ICCAT, qui parfois ne coïncident pas avec la structure des stocks.
- La participation de l'ICCAT dans l'inventaire des pêcheries. Actuellement, l'ICCAT ne prend pas part à cet inventaire, mais elle participe uniquement à l'inventaire des ressources.
- La soumission de la liste de l'ICCAT des utilisateurs du système.
- Réviser si les critères de validation des données sont suivis.
- Discuter de la proposition de termes présentée au cours de la réunion.

Disponibilité du rapport : Auprès de la FAO-FIDI (et sur <http://firms.fao.org>)

30^{EME} SESSION DE LA COMMISSION GENERALE DES PECHEES POUR LA MEDITERRANEE

Lieu: Istanbul, Turquie, 24-27 janvier 2006.

Représentant: D. Meski (Secrétariat de l'ICCAT).

Principaux points de l'ordre du jour: Activités intersession des Comités ; Gestion des pêcheries de la Méditerranée ; Questions liées au fonctionnement de la Commission.

Commentaires: Faisant suite à l'examen des diverses activités intersessions des différents Comités de la CGPM et notamment du Comité scientifique consultatif, les Recommandations ci-après ont été adoptées :

- Recommandation GFCM/2006/1 sur la gestion de certaines pêcheries exploitant les démersaux et les petits pélagiques.
- Recommandation GFCM/2006/2 sur l'établissement d'une saison de fermeture pour les pêcheries de coryphène basées sur les Dispositifs de concentration des poissons (DCP)
- Recommandation GFCM/2006/3 sur l'établissement de zones de restriction des pêcheries afin de protéger les habitats sensibles en haute mer.

La CGPM a également adopté les mesures suivantes qui visent principalement à lutter contre les activités IUU en Méditerranée:

- Recommandation GFCM/2006/4 sur l'établissement d'une liste des navires présumés avoir réalisé des activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de la CGPM.
- Recommandation GFCM/2006/5 sur les critères d'obtention du statut de Partie non-contractante coopérante dans la zone de la CGPM.
- Recommandation GFCM/2006/6 sur le mandat du Comité d'Application de la CGPM.
- Recommandation GFCM/2006/7 sur la politique et les procédures en matière de confidentialité des données.

La GFCM/2006/4 et GFCM/2006/5 sont similaires en nature aux mesures prises par l'ICCAT sur ces questions. Une telle cohérence entre les mesures prises par les diverses ORGP facilitera incontestablement leur mise en œuvre par les Parties qui sont à la fois Parties contractantes de ces deux Commissions.

L'adoption de trois Recommandations qui ont été adoptées par l'ICCAT à sa 19^{ème} Réunion ordinaire démontre cette collaboration accrue :

- Recommandation [05-04] visant à amender la Recommandation [04-06] sur l'engraissement du thon rouge GFCM/2006/8 (A).
- Recommandation [05-05] visant à amender la Recommandation [04-10] concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par l'ICCAT (GFCM/2006/8 (B))
- Recommandation [05-06] établissant un programme pour les transbordements effectués par les grands palangriers (GFCM/2006/8 (C)).

En ce qui concerne le mandat du Groupe de travail conjoint CGPM/ICCAT sur les grands pélagiques, la Commission a une nouvelle fois reconnu les résultats positifs obtenus par ce Groupe de travail conjoint CGPM/ICCAT sur les grands pélagiques depuis sa mise en place en 1989. Compte tenu du fait que l'ICCAT souhaite examiner la proposition sur l'actualisation du mandat du Groupe de travail conjoint à sa prochaine séance plénière, la Commission a décidé d'examiner les progrès effectués sur cette question à sa 31^{ème} session qui se tiendra au mois de janvier 2007. A sa 19^{ème} Réunion ordinaire, il a été convenu que l'ICCAT examinerait cette question eu égard à la décision de la CGPM.

Des discussions considérables se sont élevées sur les questions financières et administratives de la Commission, y compris la situation de la ratification, le siège de la Commission, la mise en place d'un budget autonome, les ajustements au règlement intérieur, l'élaboration d'un recueil des recommandations et des résolutions et le calendrier de la réunion de 2006, qui inclut 9 réunions du Comité scientifique consultatif ainsi que 8 réunions concernant les travaux du Comité d'Aquaculture.

Mesures à prendre: Aucune.

Disponibilité du rapport : ftp://ftp.fao.org/FI/DOCUMENT/gfcm/gfcm_30/GFCM30e.pdf

3^{ème} REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU FIRMS

Lieu : Madrid, Espagne, 13-15 février 2006.

Représentants: V. Restrepo, P. Pallares, P. Kebe et C. Palma (Secrétariat de l'ICCAT).

Principaux points de l'ordre du jour: Progrès dans le développement du partenariat FIRMS ; Etude de nouveaux partenaires potentiels ; Examen de la Réunion du Groupe de travail technique ; Politique de la gestion de l'information du FIRMS ; Examen de l'état des progrès de la base de données et du développement du module du FIRMS.

Commentaires: Le Système de suivi des ressources halieutiques (FIRMS) est un partenariat rassemblant des organisations internationales, des organisations régionales des pêches ainsi que des institutions scientifiques nationales, qui collaborent au sein d'un accord formel et souhaitent communiquer et partager des informations sur l'état et les tendances des ressources des pêcheries en utilisant une structure harmonisée basée sur internet. La principale contribution de l'ICCAT est les résumés exécutifs sur les espèces produits par le SCRS. L'ICCAT a accueilli la réunion.

Une grande partie de la réunion a été consacrée à apporter des améliorations à la terminologie standard à utiliser dans les rapports des diverses organisations. On a accordé une attention particulière à l'utilisation potentielle de descripteurs communs pour l'état des stocks. Jusqu'à présent, le FIRMS a adopté les sept descripteurs standard que la FAO utilise depuis de nombreuses années (« surexploité », « totalement exploité » etc.). L'ICCAT a exprimé certaines inquiétudes quant au fait que ce système pourrait donner lieu à des inexactitudes dans la déclaration de l'information sur les stocks de l'ICCAT. La réunion a convenu d'une proposition visant à étudier la possibilité d'adopter, à la place, deux jeux de descripteurs différents : un pour l'abondance des stocks et un autre pour le taux d'exploitation. Le SCRS sera consulté sur la pertinence d'un tel système.

La réunion a également réalisé de considérables progrès sur la politique de gestion de l'information, y compris la terminologie.

Le système du FIRMS est actuellement suffisamment développé pour que des rapports modèles sur l'état des stocks soient disponibles à court terme. La réunion a convenu que la Conférence d'évaluation de l'Accord des

Nations unies sur les stocks de poissons du mois de mai 2006 a représenté une bonne occasion de « lancer » le FIRMS et de le faire connaître au public.

L'ICCAT envisage d'achever le téléchargement de ses rapports de résumés exécutifs vers FIRMS au mois de mai 2006.

Mesures à prendre : SCRS: Le Comité devrait décider de l'utilité d'adopter un jeu commun de descripteurs qualitatifs de l'état des stocks, tel que recommandé par la réunion. Le Comité devrait également procéder au suivi du développement de FIRMS étant donné qu'il pourrait devenir un mécanisme efficace pour mettre les résumés sur les espèces à la disposition d'un plus vaste public dans le monde entier que cela est actuellement possible avec les Rapports biennaux et le site Web de l'ICCAT.

Disponibilité du rapport : Auprès de la FAO-FIGIS (et sur <http://firms.fao.org>)

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGE D'ETUDIER LES QUESTIONS DE L'EXPLOITATION DURABLE DE LA BIODIVERSITE MARINE AU-DELA DES ZONES DE LA JURIDICTION NATIONALE

Lieu : New York, Etats-Unis, 13-17 février 2006

Représentant : Driss Meski (Secrétariat de l'ICCAT)

Commentaires : Cette réunion, à laquelle M. Meski a participé, s'est tenue en application de la Résolution des Nations unies 59/24 afin d'engager une discussion sur une meilleure connaissance des aspects scientifiques, socioéconomiques et environnementaux de la biodiversité marine. Ceci afin de voir dans quelle mesure la Convention des Nations unies sur le Droit de la mer pourrait s'appliquer et assurer une conservation et une exploitation durable de la biodiversité marine au niveau des zones situées au-delà de la juridiction nationale.

Au cours de la discussion, l'accent a été mis sur la contribution de l'ensemble des acteurs, y compris des instances internationales, intergouvernementales, régionales et ONG pour faire appliquer les dispositions de la Convention sur le Droit de la mer.

Tout cela devrait se faire sur la base des approches de précaution et écosystémiques auxquelles ont abouti des études scientifiques et d'impact réalisées à ce sujet.

Toutes les instances compétentes dont les Nations unies, la FAO et les ORGP devraient se saisir de cette question afin de prévenir toute pratique de pêche destructrice.

Il a été convenu de poursuivre le dialogue sous la responsabilité de l'ONU afin d'arriver à établir des programmes ciblés.

REUNION INTERSESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE COORDINATION DES STATISTIQUES DE PECHE CWP

Lieu : Madrid, Espagne (Siège de l'ICCAT), 14-15 février 2006

Représentants : Papa Kebe, Carlos Palma, Pilar Pallares, Victor Restrepo (Secrétariat de l'ICCAT)

Principaux points de l'ordre du jour :

- Avancement du projet FishCode –STF
- Statistiques sur l'Aquaculture.
- Format fichier bateau et codification des ports
- Indicateurs de qualité des données de pêche.
- Visibilité du CWP

Commentaires

1 *Etat d'avancement du projet de la FAO FishCode-STF :* Dans le cadre de ce projet qui vise à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches, plusieurs réunions des groupes de travail ont été organisées par la FAO en collaboration avec des organismes régionaux de pêche (SEAFDEAC, OSPESCA, SPC et IATTC). L'ICCAT a également fait rapport sur l'état de l'avancement de ces deux projets relatifs à

l'amélioration des données. La FAO et l'ICCAT devraient collaborer dans le futur pour mieux harmoniser leurs actions sur cette question.

- 2 *Statistiques aquacoles.* Des problèmes sur les concepts et les définitions utilisés dans l'aquaculture se posent au niveau de EUROSTAT et le CWP devrait suivre cette question. On a également retenu l'idée de créer un groupe de travail hors CWP en y incluant la NACA (Network for Aquaculture Centers in Asia and Pacific) qui possède la plus grande expérience dans ce domaine. A la prochaine réunion du CWP, EUROSTAT et ICCAT présenteront un document qui servira de base aux discussions.
- 3 *Codification des bateaux et des ports de pêche.* La nouvelle révision du code des bateaux (ISSCFV) et la codification des ports de pêche basée sur le UN-LOCODE ont été présentées par le Secrétariat du CWP. Ce système demeure, pour l'instant, provisoire et une réévaluation sur son utilité sera faite ultérieurement.
- 4 *Indicateurs de qualité des données de pêche.* Un document avait été élaboré par la FAO. Sa publication étant prévue en 2006, il est recommandé aux membres du CWP de revoir le document et de faire parvenir leurs commentaires le plus tôt possible à la FAO.
- 5 *Visibilité du CWP.* Les organismes régionaux pêche devraient avoir des liens plus visibles, dans leur page Web, au site du CWP. La NAFO devra présenter à la prochaine session du CWP des propositions concrètes sur cette question.

La 22^{ème} réunion du CWP se tiendra à Rome en 2007, une semaine avant la réunion du COFI.

Disponibilité du rapport : Le rapport sera disponible sur le site du CWP :
http://www.fao.org/fi/NEMS/events/home_search_events.asp?order=DESC&search=1&lang=es&body=CWP&month=13&syar=ALL

CONFERENCE DE REVISION DE L'ACCORD DE L'ONU SUR LA PECHE

Lieu : ONU, New York, 20 au 24 mars 2006 (Réunion de préparation) et 22 au 26 mai 2006 (Travaux de la Conférence).

Représentants: D. Meski (Réunion de préparation et Travaux de la Conférence) et W. T. Hogarth (Travaux de la Conférence).

Commentaires:

Réunion de préparation du 20 au 24 mars 2006:

Dans le cadre des consultations entre les Etats sur l'exécution de la Convention de l'ONU sur le Droit de la mer, les ORGP ont été invitées à participer à la réunion tenue au siège des Nations unies sur la préparation de la Conférence de la Révision de l'Accord de l'ONU sur la Pêche qui aura lieu du 22 au 26 mai 2006. Cette Conférence est prévue par les dispositions de l'Accord de 1995 10 ans après son entrée en vigueur. L'ICCAT y a été représentée par M. Driss Meski, Secrétaire exécutif de l'ICCAT.

La réunion a été consacrée à une discussion à caractère général sur la façon dont la Conférence sera conduite. Ainsi, plusieurs interventions se sont concentrées sur les attentes des travaux de cette Conférence notamment en matière d'exécution des dispositions de l'Accord des Nations unies sur les stocks chevauchants et les grands migrants.

Au cours de la première séance, le Secrétaire exécutif de l'ICCAT a fait une intervention dans laquelle il a présenté comment l'ICCAT s'est conformé aux dispositions de l'Article 10 de l'Accord.

La discussion a porté sur l'organisation du travail de la Conférence de Révision, sur le projet de l'ordre du jour, des procédures et de la constitution du Bureau de la Conférence.

La réunion s'est attardée sur la participation des Parties qui n'ont pas encore ratifié l'Accord. Une attention particulière a été donnée à la place que doit occuper l'évaluation des performances des ORGP dans les travaux de la Conférence de Révision de l'Accord.

Les ORGP ont été sollicitées pour fournir toute information jugée nécessaire pour contribuer aux travaux de la Conférence.

Au terme de ses travaux, la réunion a adopté un canevas de travail en adoptant l'ordre du jour de la Conférence. Cependant, aucun compromis n'a été trouvé en ce qui concerne les procédures et la constitution du Bureau. Il a été convenu de revenir sur cette question tout au début de l'ouverture de la conférence en mai 2006.

Les ORGP ont été sollicitées pour fournir toute la documentation nécessaire en ce qui concerne l'application des dispositions de l'Accord.

Travaux de la Conférence du 22 au 26 mai 2006 :

La Conférence sur la révision de l'Accord des Nations Unies sur la Pêche, qui s'est tenue après plusieurs consultations informelles, a vu une importante participation aussi bien des Etats que des Organisations intergouvernementales et non gouvernementales. L'ICCAT y a été représentée par le Président, Monsieur William T. Hogarth, et le Secrétaire exécutif, Monsieur Driss Meski.

Dès le début de ses travaux, la Conférence devrait arriver à un compromis sur les procédures du déroulement et la composition du Bureau. Le problème principal était d'arrêter une position sur la participation des Parties qui n'ont pas encore ratifié l'Accord aussi bien au bureau qu'aux prises des décisions et à la rédaction du rapport. Après une longue discussion, la Conférence a abouti à un compromis qui a permis aux Etats non parties à l'Accord d'être associés à toutes les phases de déroulement des travaux. C'est ainsi que le Bureau et le Comité de rédaction ont été constitués avec la participation des Etats non parties à l'accord. Concernant les procédures, par manque de consensus, elles ont été adoptées à titre provisoire avec l'idée d'y revenir pour les adopter définitivement si cela s'avère nécessaire.

A travers les interventions des participants, plusieurs questions ont été soulevées notamment le rôle que doivent jouer les ORGP et l'adoption d'une approche de précaution et écosystémique. De même que plusieurs délégations ont insisté sur la conduite des investigations scientifiques pour une meilleure connaissance de l'état des ressources. Dans ce sens, le Président de l'ICCAT a présenté les actions menées par l'ICCAT en matière d'application des dispositions de l'Article 10 de l'Accord de 1995 en appuyant les documents diffusés par le Secrétaire exécutif sur l'ensemble des mesures et procédures entreprises par notre organisation (voir http://www.un.org/Depts/los/convention_agreements/review_conf_InputsIGOs.htm).

L'assistance aux pays en développement a été également soulignée par de nombreuses délégations qui ont précisé que cela pourrait contribuer à une forte adhésion à l'Accord. Des informations supplémentaires sur les fonds d'assistance se trouvent sur le site : http://www.un.org/Depts/los/convention_agreements/fishstocktrustfund/fishstocktrustfund.htm

Le renforcement des ORGP et l'évaluation de leurs performances ont été également au centre des travaux de la Conférence.

Au terme de ses travaux, la Conférence a été suspendue sur proposition du Président. Les participants n'ont pu aboutir à un consensus sur le suivi de l'application de l'Accord, notamment la périodicité de la tenue de la Conférence de révision et/ou les consultations informelles.

Il a été convenu que le rapport final de la Conférence soit transmis à toutes les organisations sous les auspices des Nations unies et aux Secrétariats des ORGP. De continuer des consultations informelles avec les Parties pour le suivi de l'application de l'Accord avec l'idée de tenir la Conférence de révision pas plus tard que 2011.

ATELIER METHODOLOGIQUE SUR LA GESTION DE LA CAPACITE DE PECHE DES THONIDES : ETAT DES STOCKS, ANALYSE PAR ENVELOPEMENT DE DONNEES, PROSPECTIONS AUPRES DE L'INDUSTRIE ET OPTIONS DE GESTION

Lieu: La Jolla, Californie, Etats-Unis, 8-12 mai 2006.

Représentant: V. Restrepo (Secrétariat de l'ICCAT).

Principaux points de l'ordre du jour: (A) Développer des méthodes quantitatives visant à déterminer l'ampleur voulu ou les changements souhaités en termes de capacité de pêche, sur la base de l'état des stocks, en tenant compte de la nature plurispécifique et pluri-engins des pêcheries de thonidés ; (B) Déterminer la faisabilité de (i) la collecte régulière de données d'entrée pour l'Analyse par enveloppement de données (DEA) et (ii) la réalisation de prospections auprès de l'industrie sur l'utilisation de la capacité de pêche des thonidés ; (C) Mettre en rapport les estimations de la DEA de l'utilisation de la capacité de pêche avec les estimations traditionnelles de la capacité de pêche ; (D) Examiner les facteurs affectant la capacité de pêche (nombre de navires, leurs caractéristiques physiques etc.) qui pourraient être réglementés par les autorités des pêches ; (E) Examiner les mesures existantes pour la gestion de la capacité de pêche des thonidés et, possiblement, identifier des options supplémentaires pour ces mesures dans le contexte des résultats des Objectifs A à D.

Commentaires: L'Atelier a été organisé par un projet de la FAO financé par le Gouvernement japonais avec la collaboration de plusieurs agences et programmes portant sur les thonidés. Les participants incluaient le personnel de divers Secrétariats, d'universités et d'agences gouvernementales, à qui il a été demandé de participer en leur capacité d'expert. La plupart des méthodes disponibles pour estimer la capacité utilisent les données relatives aux taux de capture et aux caractéristiques des navires, indépendamment de l'information sur l'état des stocks. Une des méthodes présentées à l'atelier se basait sur les résultats des évaluations des stocks. L'Atelier a convenu que ces méthodes étaient prometteuses et il a recommandé d'entreprendre des travaux exhaustifs dans ce sens. Plusieurs autres recommandations de méthodologie ont été formulées. L'Atelier a également recommandé de diffuser des jeux de données détaillées qui mettent en rapport la prise/effort avec les caractéristiques physiques des navires aux fins du développement exhaustif de méthodes quantitatives.

S'agissant de la capacité de gestion, l'Atelier a conclu que de nombreuses preuves démontraient que la capacité de pêche actuelle dans le monde entier dépasse le potentiel à long terme pour la plupart des stocks. L'Atelier a élaboré une déclaration énumérant les mesures intermédiaires qui pourraient être prises afin de stabiliser la situation, y compris un moratoire sur les nouveaux grands palangriers thoniers. La déclaration incluait également des recommandations visant à la gestion de la capacité à long terme.

Disponibilité du rapport : Les comptes rendus de l'Atelier seront publiés par la FAO.

SEPTIEME REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EVALUATION DES POPULATIONS DE LA COMMISSION INTERAMERICAINE DU THON TROPICAL (CIATT)

Lieu: La Jolla, Californie, Etats-Unis, 15-19 mai 2006.

Représentant : Javier Ariz (IEO, Espagne)

En réponse à une invitation de la Commission interaméricaine du thon tropical (CIATT), l'ICCAT a pris part, en qualité d'observateur, aux travaux de la 7^{me} Réunion du Groupe de travail sur l'évaluation des populations de la Commission interaméricaine du thon tropical.

Principaux points de l'ordre du jour:

La tenue de ces Groupes de travail (GT) s'inscrit dans le cadre de l'initiative du Directeur de la CIATT. Lors des réunions des GT, on ne procède pas à des analyses parallèles à celles effectuées par les chercheurs de la CIATT, lesquels présentent les évaluations des diverses populations de thonidés, et les participants analysent et discutent des documents élaborés par le personnel de la CIATT.

Cette année, en plus de la discussion portant sur les analyses des diverses espèces évaluées, le Groupe a abordé diverses questions proposées par la Commission : 1) la proportion du poids des ailerons par rapport au poids corporel des requins, 2) l'impact de la prise accessoire d'oiseaux de mer et l'identification des zones géographiques où il pourrait y avoir des interactions, 3) l'évaluation des espèces de requins clefs et l'élaboration d'un programme visant à l'évaluation complète des requins, en coopération avec des scientifiques des Parties et de la Commission de la pêche dans le Pacifique central et occidental (WCPFC).

S'agissant des espèces relevant de la CIATT, les évaluations des populations réalisées par le personnel de cette organisation ont été révisées : albacore, thon obèse, espadon et requin soyeux. Les évaluations d'albacore et de thon obèse ont été effectuées avec A-SCALA.

Les documents sur les questions ci-après ont également été révisés : analyse de sensibilité de prises palangrières japonaises de thon obèse, évaluation de cette espèce pour la totalité de l'Océan Pacifique, analyse de la CPUE du listao, présentation des résultats d'expériences réalisés avec des hameçons circulaires (dans l'Océan Pacifique oriental et dans l'Océan Indien), des estimations du pourcentage du poids des ailerons des requins par rapport au poids de l'animal, les interactions des oiseaux dans la pêche palangrière, le projet d'un programme de recherche visant à une évaluation exhaustive des populations de requins, l'analyse des résultats des mesures de gestion adoptées pour la période 2004-2006 et la révision des recommandations élaborées par le personnel de la CIATT.

Les participants ont formulé diverses recommandations, et notamment : 1) que le Groupe poursuive le déroulement de ses activités, 2) que l'application du modèle d'évaluation soit autorisée plusieurs fois, au cours de la réunion, dans le cas de l'albacore et du thon obèse, 3) que la Commission coordonne avec la WCPFC et d'autres Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) l'application des résolutions sur les oiseaux de mer et l'élaboration de l'information et des rapports scientifiques qui appuient cette information, 4) qu'une évaluation du listao pour tout le Pacifique soit réalisée avec la WCPFC, 5) que la CIATT, en coordination avec d'autres ORGP, élabore une stratégie visant à atténuer les prises accessoires dans les diverses pêcheries et que ce point soit inclus à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Kobe (Japon, janvier 2007), 6) qu'un programme de marquage conjoint CIATT-WCPFC soit mis en place, 7) que la taille de la saison de fermeture et la durée des fermetures soient analysées afin d'atténuer les problèmes de prise accessoire et 8) que des travaux ponctuels de recherche réalisés dans la zone avec des navires de pêche commerciaux soient autorisés durant les fermetures de 2006.

Disponibilité du rapport: <http://www.iattc.org/IATTCandAIDCPMeetingMay06SPN.htm>

10^{EME} SESSION DU SOUS-COMITE SUR LE COMMERCE DU POISSON DU COMITE DES PECHEES DE LA FAO

Lieu : Saint-Jacques de Compostelle, Espagne, 29 mai- 2 juin 2006.

Représentante: J. Cheatle (Secrétariat de l'ICCAT).

Principaux points de l'ordre du jour: Protocole d'entente entre la FAO et la CITES ; Directives techniques pour un commerce responsable du poisson ; Exigences en matière de sécurité et de qualité dans le commerce international du poisson ; Traçabilité et étiquetage ; harmonisation de la documentation sur les captures ; examen des projets pour le financement du CFC ; commerce du poisson et sécurité alimentaire ; commerce du poisson et petites pêcheries ; reconstruction des pêcheries dans les pays affectés par le Tsunami.

Commentaires: Le Protocole d'entente entre la FAO et la CITES a été adopté par consensus tel que présenté au Sous-comité, sans amendement, bien que certains membres aient exprimé des préoccupations.

S'agissant des discussions portant sur l'harmonisation de la documentation des captures, il a été convenu que cette question restait importante en ce qui concerne le Plan d'Action International sur l'élimination des pêcheries IUU. Le processus actuellement réalisé visant à apporter des améliorations au Programme de Documents Statistiques de l'ICCAT a été noté. La question de l'harmonisation doit être maintenue à l'ordre du jour du Sous-comité et ce point sera également traité à la prochaine réunion des ORGP thonières du mois de janvier 2007.

Les Directives techniques pour un commerce responsable du poisson n'ont pas été adoptées par le Sous-comité et il a été convenu de tenir une Consultation technique afin d'actualiser et d'amender les directives conformément aux préoccupations exprimées par les membres.

En ce qui concerne l'éco-étiquetage, il a été convenu que la FAO devrait réaliser une étude visant à déterminer si tous les modèles d'éco-étiquetage actuellement en vigueur étaient conformes aux Directives techniques qui ont été adoptées par le COFI.

Parmi les discussions habituelles des autres points de l'ordre du jour, des craintes ont été exprimées quant au fait que les progrès réalisés en matière d'élimination des barrières tarifaires et de libéralisation du commerce pourraient être compromis par des barrières dissimulées sous forme de réglementations de sécurité et d'hygiène non fondées ou par des réglementations adoptées afin de garantir des pêcheries soutenables mais servant surtout à empêcher le commerce libre. L'un des défis à relever par les ORGP consistera donc à garantir l'adoption de mesures transparentes, basées sur des preuves scientifiques ou démontrables, qui peuvent être mises en œuvre par toutes les Parties et qui donneront lieu à des pêcheries soutenables mais qui ne servent pas, ou ne sont pas

considérées comme servant, de barrières commerciales injustifiables. On a également fortement recommandé le renforcement des capacités afin de pouvoir mettre en œuvre toutes les exigences internationales, dont la pression n'était souvent pas soutenable pour les petites pêcheries ou les pêcheries artisanales.

Une autre question posée relative aux points de l'ordre du jour était le besoin de clarifier les droits de participation et l'accès aux pêcheries. De nombreux membres estimaient que la question de l'allocation était fondamentale à la fois pour les questions commerciales et pour le fonctionnement correct des régimes de gestion des pêches.

Trois autres sujets ont été abordés par les membres sous Autres questions : la coopération avec l'Organisation Mondiale des Douanes ; les futurs travaux et le futur rôle du Sous-comité sur le commerce du poisson ainsi que la gestion des pêcheries en haute mer. En ce qui concerne ce dernier, le rôle de la FAO à l'heure d'établir un lien entre le commerce et la gestion des stocks de poissons a été souligné.

Mesures à prendre: Aucune.

Disponibilité du rapport: Site web de la FAO

30^{ÈME} CONFERENCE SUR LE DROIT DE LA MER DE VIRGINIA : DROIT, SCIENCE ET GESTION DES OCEANS

Lieu: Château de Dublin, Irlande, 12-14 juillet 2006

Représentante: Pilar Pallarés (Secrétariat de l'ICCAT).

Principaux points de l'ordre du jour: La 30^{ème} session de la Conférence a été consacrée au développement du Droit de la mer. La Conférence a été structurée en sous-commissions au sein desquelles certains experts ont présenté des documents. Dans les sous-commissions, plusieurs questions contemporaines relatives au rôle du droit et de la science dans la gestion des océans ont été discutées : Sous-commission I: Préparation des discussions. Sous-commission II: Approche écosystémique de la gestion des pêches. Sous-commission III: Exploration de l'océan. Sous-commission IV: Renforcement des capacités en ce qui concerne la science de la mer. Sous-commission V: Science et politique de la mer. Sous-commission VI: Science et droit de la mer. Sous-commission VII: Diversité biologique de la mer, Ressources génétiques et droit de la mer. Trois orateurs principaux : le Commissaire européen des Pêches et des Affaires Maritimes (Développement de la Politique Maritime de l'Union européenne), le Secrétaire Général de l'Autorité Internationale des Fonds Marins (Futurs développements stratégiques du Droit de la mer) et le Secrétaire exécutif du Conseil Oléicole International et Directeur Général Adjoint de l'UNESCO (Discours principal) ont conclu le programme.

Commentaires: La Conférence était organisée conjointement par le Centre du Droit et de la Politique des Océans (*Center for Oceans Law and Policy*), la Faculté de Droit de l'Université de Virginia (*University of Virginia School of Law*), le Centre du Droit de la Mer et de la Politique des Océans (*Marine Law and Ocean Policy Centre*) de l'Université Nationale d'Irlande, Galway, l'Institut de la Mer (*Marine Institute*) d'Irlande ainsi que l'Institut du Droit de la Mer (*Law of the Sea Institute*) d'Islande. Les Participants étaient composés d'un grand nombre d'entités principalement juridiques même si la recherche marine était également bien représentée. La présence d'ORGP était limitée. La Conférence a présenté une bonne occasion de faire connaître la perspective juridique de la recherche et de la gestion de l'océan. Les efforts déployés par les entités afin de mettre en œuvre le droit de la mer ainsi que les lacunes existantes dans leur mise en œuvre ont été présentés. Une participation accrue des organisations régionales serait souhaitable pour les sessions futures.

Disponibilité du rapport: Les comptes-rendus de la Conférence seront publiés par Martinus Nijhoff Publishers. Pour toute information complémentaire veuillez consulter: www.virginia.edu/colp/.

SIXIEME REUNION DU BUREAU DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE (COMHAFAT)

Lieu : Abidjan, Côte d'Ivoire, 18-21 juillet 2006

Représentant : Papa Kebe (Secrétariat de l'ICCAT)

Points importants de l'ordre du jour : Création du Comité Sous-régional des Pêches du Golfe de Guinée (Centre Est). Revue du manuel de divulgation des pélagiques de la côte africaine de l'Atlantique. Projet de coopération avec les organismes internationaux. Examen du règlement financier de la COMHAFAT.

Commentaires : Nous noterons la participation de tous les pays membres du bureau (Angola, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Maroc, Mauritanie et Nigeria). Le Japon, en tant que pays observateur, a assisté aux déroulements des travaux, de même que les organismes internationaux suivants : la FAO, l'ICCAT, le Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), la Commission Sous-régionale des Pêches (CSRP), INFOPECHE, l'Organisation Intergouvernementale d'Information et de Coopération pour la Commercialisation des Produits de la Pêche en Afrique (INFOPECHE). La réunion du bureau a recommandé aux Secrétariats de l'ICCAT et de la COMHAFAT d'élaborer un projet de collaboration dans les domaines d'intérêt commun. Une collaboration de l'ICCAT est aussi requise pour l'examen du manuel de divulgations des poissons pélagiques de la côte africaine de l'Atlantique. La prochaine réunion de la Conférence des Ministres se tiendra à Abidjan (Côte d'Ivoire) en juillet 2007.

Mesures à prendre : Le Secrétariat de l'ICCAT devrait soumettre ce projet de collaboration à la Commission pour son approbation

Disponibilité du rapport : Le rapport sera disponible sur le site web de la COMHAFAT. (<http://www.comhafat.org>)

9^{EME} SESSION DU COMITE SCIENTIFIQUE CONSULTATIF DE LA CGPM

Lieu : Rome, Italie, 24-27 octobre 2006.

Représentant : V. Restrepo (Secrétariat de l'ICCAT).

Points importants de l'ordre du jour: Examen des activités intersessions; Formulation d'avis en matière de gestion et de recherche des pêcheries ; Coopération scientifique avec l'ICCAT ; Plan de travail pour 2007.

Commentaires: Le Comité scientifique consultatif (SAC) de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée a étudié les façons de collaborer avec le SCRS de l'ICCAT. Comme base de la discussion, le Secrétariat de la CGPM a préparé un document intitulé « Aperçu préliminaire d'un document sur l'évaluation des principaux résultats du Groupe de travail conjoint CGPM/ICCAT sur les grands pélagiques », qui fournissait des informations sur les travaux réalisés conjointement par ces deux Comités par le passé.

L'un des domaines d'une interaction potentielle qui a été identifié était la collecte des données sur les pêcheries et les études biologiques pour les espèces de thonidés mineurs. Le SAC a invité les Secrétariats de la CGPM et de l'ICCAT à élaborer un mandat provisoire en conséquence afin de le présenter aux deux Commissions, lesquelles devraient finalement décider du cadre souhaité pour cette collaboration.

Mesures à prendre: Commission: La Commission devrait étudier comment les deux Comités scientifiques devraient interagir à l'avenir.

Disponibilité du rapport : Auprès de la CGPM (et sur <http://www.faogfcm.org>)

REUNION DE PRESENTATION DU PROJET FADIO

Lieu: Monaco, 26 octobre 2006

Représentante : Pilar Pallarés (Secrétariat de l'ICCAT)

Points importants de l'ordre du jour:

- Présentation des résultats obtenus par le projet de recherche FADIO financé par la CE.

Commentaires : Le projet FADIO, financé par la DG XII (Recherche), visait à l'étude du comportement des espèces de poissons qui se concentrent autour des DCP (Dispositifs de concentration des poissons). La collaboration du secteur halieutique a été fondamentale pour le développement du projet, c'est pourquoi la

présentation s'adressait non seulement à la communauté scientifique mais également à d'autres secteurs, notamment au secteur halieutique. Des représentants de la plupart des ORGP thonières ont assisté à la présentation. Parmi les résultats du projet, il convient de signaler le développement de marques électroniques munies de capteurs physiologiques qui permettent de procéder au suivi des processus d'alimentation des poissons.

Disponibilité du rapport : Des informations supplémentaires sur ce projet sont disponibles sur : <http://www.fadio.ird.fr/>

GROUPE DE TRAVAIL PETITES ANTILLES SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PECHE ASSOCIEE AUX DISPOSITIFS DE CONCENTRATION DE POISSONS (DCP) ANCRES.

Lieu : Guadeloupe (Saintes), 5-8 décembre 2006

Représentant : Papa Kebe (Secrétariat de l'ICCAT)

Participants : Les représentants des pays suivants ont participé aux travaux de cette session : Guadeloupe (France), Martinique (France), la Réunion (France), Antigua & Barbuda, Barbade, Sainte Lucie, Haïti, Saint Vincent et les Grenadines et Dominique. Il faudra aussi noter la participation de la représentation régionale de la FAO, de l'IFREMER de Nantes (France) et enfin du Rapporteur du SCRS/ICCAT du Groupe des Istiophoridés.

Points importants de l'ordre du jour :

- Point sur les connaissances acquises dans la technologie des DCP ancrés
- Estimations des prises effectuées par espèces et par pays
- Plan d'échantillonnage biologique des captures
- Normalisation des mesures et des unités de poids et de longueur
- Situation de l'état des stocks de marlins, d'albacore (YFT) et de thon noir (BLF)

Commentaires :

- Des recommandations assez fortes ont été adoptées pour l'amélioration des statistiques de prises et d'effort et des mensurations des thonidés et marlins capturés dans cette nouvelle pêcherie.
- Des améliorations sur les techniques à utiliser pour réduire les impacts négatifs sur les espèces surexploitées ont été passées en revue.
- Les principales espèces capturées par cette pêcherie sont le makaire bleu (BUM), l'albacore (YFT) et le thon noir (BLF).
- Les conclusions du SCRS sur l'état des stocks du YFT, BUM et BLF ont été présentées aux divers participants ainsi que les mesures de gestion prises pour ces espèces.

Mesures à prendre : Les estimations non officielles, non déclarées et préliminaires des prises de marlin bleu dans cette pêcherie pour l'année 2005 se situent aux alentours de 800 t, soit un tiers de la prise totale déclarée à l'ICCAT. Si ces chiffres se confirment, leur impact sur l'évaluation des stocks de marlin et leur plan de rétablissement serait important. Il y a donc un grand intérêt à suivre cette pêcherie par le SCRS.

Disponibilité du rapport : Le rapport final du groupe de travail sera disponible sous peu et sera mis à la disposition de l'ICCAT.

RESUME DES REUNIONS TENUES EN 2006 ENTRE LE PRESIDENT ET LE SECRETAIRE EXECUTIF DE L'ICCAT

Le nouveau Président de la Commission, Dr. William T. Hogarth, et le Secrétaire exécutif de l'ICCAT se sont réunis plusieurs fois au cours de l'année afin de discuter des questions relatives à la Commission, et notamment de la préparation de la réunion annuelle de l'ICCAT de 2006. Un bref résumé de leurs réunions est présenté ci-après:

1. *9 février 2006, Washington, DC, Etats-Unis:* Les questions abordées incluaient la situation du Fonds pour les données ainsi que d'autres questions budgétaires ; un possible examen de la gestion du Secrétariat ; la participation de l'ICCAT à la réunion de préparation pour la Conférence de révision des Nations unies et à la Conférence de révision en elle-même ; les responsabilités incombant au Secrétariat en ce qui concerne la Résolution de l'ICCAT visant à renforcer l'ICCAT [Rés. 05-10] ; le rôle potentiel

de l'ICCAT à la réunion conjointe des ORGP thonières devant se tenir en 2007 au Japon et l'amélioration de la coopération avec d'autres organisations thonières, y compris la CCSBT ; les idées pour la célébration du 40^{ème} anniversaire de l'ICCAT ; les préparations pour les Ateliers du Président de 2006 ; les prochaines mesures relatives au PWG et au Comité d'application ; la structure de la réunion de l'ICCAT de 2006 ; les responsabilités incombant au Secrétariat en ce qui concerne le programme régional d'observateurs ICCAT pour les navires réalisant des transbordements [Rec. 05-06] ; le possible recrutement d'un responsable des questions d'application et la programmation des futures réunions.

2. *3 mars 2006, Paris, France*: Les questions abordées incluaient divers éléments de suivi de la réunion de février ainsi que de nouvelles questions, notamment : la situation budgétaire ; la situation des Ateliers du Président, en particulier le financement des ateliers et les questions spécifiques de l'Atelier tenu au Maroc ; les prochaines mesures pour le PWG-COC ; la situation des réunions intersessions du mois d'avril ; la confirmation de l'adhésion de la Syrie ; la confirmation de la visite du Président aux bureaux du Secrétariat ainsi que d'autres questions diverses.
3. *17 avril 2006, Madrid, Espagne* : L'objectif principal de cette visite visait à ce que le Président rencontre le personnel du Secrétariat. En outre, le Président et le Secrétaire exécutif se sont réunis avec des fonctionnaires du Gouvernement espagnol afin de discuter des questions relatives à la Commission, et notamment du déménagement en instance des bureaux du Secrétariat. Les discussions maintenues entre le Président et le Secrétaire exécutif ont porté sur la préparation des réunions intersessions, la proposition de réunion des mandataires à Palma ainsi que la réunion annuelle de l'ICCAT.
4. *21 mai 2006, New York, NY, Etats-Unis*: L'objectif principal de cette réunion visait à achever la préparation de la participation de l'ICCAT à la Conférence de révision des Nations unies.
5. *11 septembre 2006, Madrid, Espagne*: Les questions abordées ont porté sur la préparation des Ateliers restants du Président, en accordant une attention particulière à l'Atelier du Ghana. Le Président et le Secrétaire exécutif ont profité de l'occasion pour rencontrer une nouvelle fois des fonctionnaires du Gouvernement espagnol afin de discuter des questions relatives à la Commission.
6. *19 septembre 2006, Tokyo, Japon*: En marge de l'Atelier pour l'Asie, le Président et le Secrétaire exécutif se sont réunis pour achever les ordres du jour annotés, le calendrier et d'autres questions en instance de la réunion annuelle. La question de la programmation des réunions du COC et du PWG a été discutée.
7. *25 octobre 2006, Bruxelles*: Saisissant l'occasion de l'organisation de l'Atelier pour l'Atlantique Nord, le Président et le Secrétaire exécutif se sont réunis la journée du 24 octobre 2006 pour faire le point sur la prochaine réunion de la Commission. Ainsi, les ordres du jour de la réunion et ceux des différents Comités ont été passés en revue. La discussion a également porté sur les points qui seront soulevés au niveau de la réunion des mandataires de la Commission, le 16 novembre, et celle des Chefs de délégation, qui aura lieu le 17 novembre avant la session d'ouverture. Le point a été fait sur certains documents qui restent à diffuser, notamment celui relatif aux Comités d'application et PWG. Il a été convenu que le Président et le Secrétaire exécutif tiennent une dernière réunion de mise au point au cours de la journée du 15 novembre à Dubrovnik.

En plus de ces réunions prévues, le Président et le Secrétaire exécutif se sont rencontrés de nombreuses fois au cours de l'année, de façon *ad hoc*, afin de discuter des questions relatives à la Commission, notamment en marge des cinq Ateliers du Président (avril, juillet, septembre (2), et octobre) et avant la réunion de l'ICCAT de 2006 devant se tenir en Croatie.

RAPPORT FINANCIER 2006¹

Introduction

L'Exercice 2006 s'est présentée comme une période compliquée pour le Secrétariat du fait que la Commission avait, à sa 19^{ème} réunion ordinaire (Séville, 2005), approuvé un budget sans augmentation par rapport à 2005. C'est pourquoi le Secrétariat a contrôlé chacune des dépenses, donnant la priorité aux achats les plus urgents et les plus importants et remettant aux exercices ultérieurs les frais moins prioritaires pour son fonctionnement.

Il faut également signaler que le déménagement au nouveau siège n'a pas eu lieu en 2006, et que le Secrétariat n'a pas eu à assumer les frais d'éclairage, d'eau, etc. qui surviendront dans un avenir très proche et qui vont entraîner une forte augmentation du chapitre 6 du budget, Frais de fonctionnement.

D'autre part, il convient de noter qu'au cours des deux dernières années, la Commission a clôturé l'Exercice avec un solde dans le Fonds de roulement se situant à 30% du budget ordinaire, ce qui indique une tendance à la régularisation de la situation financière de la Commission, qui est directement lié aux mesures prises afin que les Parties contractantes ayant des arriérés de contributions règlent leurs dettes en instance, sans oublier l'amélioration qui va se produire avec l'entrée en vigueur du Protocole de Madrid.

1 Rapport de l'Auditeur– Exercice 2005

Conformément à la décision adoptée par la Commission, le bureau d'audit Deloitte & Touch a réalisé le rapport d'audit indépendant correspondant à l'Exercice 2005.

Au mois de juin 2006, le Secrétaire exécutif a envoyé une copie du Rapport de l'Auditeur au Gouvernement de toutes les Parties contractantes (Circulaire ICCAT # 1059/06). Le rapport de l'Auditeur comprend les Etats budgétaires de l'ICCAT : Bilan général, Composition et solde du Fonds de roulement, Dépenses budgétaires et extrabudgétaires, Situation des Contributions des Parties contractantes, Revenus budgétaires et extrabudgétaires perçus et les Notes explicatives y afférentes, correspondant à l'Exercice annuel clos le 31 décembre 2005. Il convient de souligner que le Bilan général, à la clôture de l'Exercice 2005, dégageait un solde effectif en caisse et en banque de 1.080.262,91 Euros, qui comprenaient 851.589,74 Euros disponibles dans le Fonds de roulement (ce qui représente 39,20% du Budget), 66.086,33 Euros de versements anticipés au titre de contributions futures accumulées à la clôture de l'Exercice 2005 et 162.586,84 Euros disponibles dans les Fonds fiduciaires de la Commission.

A la clôture de l'Exercice 2005, le solde du cumul des contributions en instance de recouvrement (correspondant à 2005 et aux années antérieures) s'élevait à 1.717.045,51 Euros.

2 Situation financière de la première moitié du budget biennal – Exercice 2006

Suivant la recommandation des nouveaux auditeurs, les registres comptables ont été réalisés durant l'Exercice 2006 en appliquant la comptabilité d'engagement, c'est-à-dire le fait d'imputer les revenus et les dépenses en fonction du flux réel des biens et des services qu'ils représentent, au lieu de l'option consistant à enregistrer les opérations en fonction de l'encaissement ou du paiement qu'elles mêmes génèrent, comme c'était la pratique jusqu'à cette date. En conséquence de ce changement, de nouveaux chapitres apparaissent dans le solde.

Toutes les opérations financières de la Commission correspondant à l'Exercice 2006 ont été comptabilisées en Euros. Les opérations financières effectuées en US\$ sont également enregistrées en Euros, en utilisant le taux de change officiel qui est transmis tous les mois par les Nations Unies.

Le budget ordinaire de l'Exercice 2006, d'un montant de 2.172.222,94 Euros, a été approuvé par la Commission à sa 19^{ème} Réunion ordinaire (Séville, novembre 2005). Le Bilan général (joint à l'**Etat financier N°1**) reflète l'actif et le passif à la clôture de l'Exercice 2006, lequel est présenté dans le détail aux **Tableaux 1 à 6**, ainsi que celui correspondant à 2005.

Le **Tableau 1** présente la situation des contributions de chacune des Parties contractantes.

¹ Données rapportées au 31 décembre 2006.

Il convient de signaler que les contributions perçues et distribuées en fonction des groupes en vertu du Protocole de Madrid sont ventilées comme suit :

Groupes	Parties contractantes				Contributions		
	Nombre	Paiement total	Paiement partiel	En instance	Budget	Payé	%
A	8	7	1	0	1.314.194,88	1.280.053,59	97,40%
B	7	6	1	0	456.166,82	452.570,34	99,21%
C	16	11	0	5	347.555,67	163.336,97	47,00%
D	10	3	1	6	54.305,57	23.980,25	44,16%
TOTAL	41	27	3	11	2.172.222,94	1.919.941,15	88,39%

Du budget approuvé, les recettes perçues et appliquées aux contributions versées au titre de l'Exercice 2006 s'élevaient à 1.919.941,15 Euros, ce qui représente 88,39% du Budget. Vingt-sept seulement des 41 Parties contractantes comprises dans ledit Budget ont versé la totalité de leur contribution : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Barbade, Belize, Brésil, Canada, République populaire de Chine, Communauté européenne, Corée, Croatie, Etats-Unis, France/St-Pierre et Miquelon, Guatemala, Islande, Japon, Libye, Maroc, Mexique, Namibie, Norvège, Philippines, Russie, Sénégal, Trinidad et Tobago, Turquie et Venezuela. La Tunisie a versé 90,91% de sa contribution pour 2006 (35.963,17 Euros) et le Royaume-Uni (Territoires d'outre-mer) a versé 52,45% (37.653,18 Euros). A la lumière de ces pourcentages, il a été constaté que certaines Parties contractantes réalisent leurs virements bancaires sans tenir compte des frais d'émission. Ainsi, les frais de virement ne sont pas pris en considération dans les montants des contributions de certaines Parties contractantes. C'est le cas de la Côte d'Ivoire.

Les contributions au Budget ordinaire de 2006 en instance de versement par les Parties contractantes s'élèvent à 252.281,79 Euros, soit 11,61 % de celui-ci.

Le versement anticipé reçu en 2002 de la Libye (114.537,98 Euros), dont il restait une somme rémanente de 42.639,75 Euros, a été appliqué au paiement total de sa contribution pour 2006, avec un solde en faveur de la Libye d'un montant de 32.378,22 Euros, qui sera appliqué au paiement des contributions futures. Le versement anticipé reçu en 2005 de l'Angola (20.478,00 Euros) a été appliqué au paiement total de sa contribution pour 2006, avec un solde en faveur de l'Angola d'un montant de 14.007,63 Euros, qui sera appliqué au paiement des contributions futures. Le versement anticipé du Belize (2.968,58 Euros) a été appliqué au paiement partiel de sa contribution pour 2006.

Le total des dettes accumulées au titre de contributions budgétaires et extrabudgétaires s'élève à 1.534.722,18 Euros. Ce montant comprend, entre autres, les contributions extrabudgétaires des Parties contractantes qui ont récemment adhéré à la Commission, à savoir le Honduras (14.937,00 Euros), la République du Nicaragua (6.387,40 Euros) et St-Vincent-et-les-Grenadines (7.544,64 Euros), ainsi que la dette du Bénin (50.508,83 Euros) et de Cuba (66.317,48 Euros) qui ne sont plus Parties contractantes à l'ICCAT.

Le **Tableau 2** présente la liquidation budgétaire des dépenses, à la clôture de l'Exercice 2006, ainsi que la liquidation de 2005, ventilées par chapitre.

Dépenses budgétaires

A cette date, 92,65 % du budget approuvé par la Commission a été dépensé. Ci-après quelques commentaires généraux par chapitre du Budget:

Chapitre 1 – Salaires: Les frais correspondant aux salaires et émoluments de 14 membres du personnel du Secrétariat sont à la charge de ce chapitre : quatre fonctionnaires de la catégorie Professionnelle ou de rang supérieur (un Secrétaire exécutif, un Secrétaire exécutif adjoint pour une durée de six mois, un Responsable administratif et financier et une Technicienne d'application), six fonctionnaires de la catégorie des Services généraux (quatre traductrices du Département des publications, une secrétaire administrative et une personne chargée du courrier et des photocopies) et quatre employés affiliés au Système de la Sécurité Sociale espagnole (une traductrice du Département des publications, une personne chargée du courrier et des photocopies, une

assistante des approvisionnements et une aide-comptable).

Au cours de l'année 2006, la Commission de la Fonction publique internationale des Nations Unies a publié le nouveau barème des pensions pour les fonctionnaires de la catégorie Professionnelle ou de rang supérieur, ainsi qu'un nouveau barème des salaires et pensions pour les fonctionnaires de la catégorie des Services généraux affectés à Madrid. Toutes ces augmentations sont incluses dans ce Chapitre en respectant la date d'entrée en vigueur de chaque barème.

Ainsi, le montant total du Chapitre 1 comprend l'actualisation des barèmes en vigueur des salaires pour le personnel classé dans les catégories des Nations Unies, y compris l'ancienneté et l'apport au Plan de retraite Van Breda. Il y est également inclus le coût de la Sécurité sociale espagnole du personnel du Secrétariat affilié à ce Système, le remboursement des impôts, tel qu'il est stipulé à l'Article 10 des Statuts et Règlement du personnel de l'ICCAT, ainsi que les frais au titre de subsides pour études des fonctionnaires visés par l'Article 16 des Statuts et Règlement du personnel de l'ICCAT.

A cette date, les dépenses à charge du Chapitre 1 représentent 93,50 % du montant budgétisé.

Chapitre 2 – Voyages : Les dépenses à charge de ce chapitre du budget (24.506,66 Euros, soit 56,86% du montant budgétisé) correspondent aux frais de déplacement et de séjour occasionnés par la participation du Secrétariat aux réunions des organisations internationales et à celle des organismes régionaux et/ou internationaux.

Chapitre 3 – Réunions de la Commission: Les dépenses à charge de ce chapitre (120.561,20 Euros, soit une hausse de 4,04% par rapport au montant budgétisé) correspondent aux voyages antérieurs réalisés par le Secrétariat pour la préparation et les frais de la réunion de la Commission de 2006 tenue à Dubrovnik, lesquels incluent les dépenses du Secrétariat (voyages, indemnités journalières, heures supplémentaires, etc.), les frais des interprètes (voyages, logement, indemnités journalières, honoraires et manque à gagner dû aux déplacements) ainsi que les frais de transport du matériel. Cette augmentation est due au prolongement de la durée de la réunion par rapport à ce qui a été prévu et adopté par la réunion de 2005.

Chapitre 4 – Publications: Les dépenses à charge de ce chapitre s'élèvent à 36.244,11 Euros (69,08% du montant budgétisé), et correspondent aux frais d'achat de matériel pour les publications (papier, encre) (5.774,86 Euros), de reproduction de documents (6.975,68 Euros), de location des photocopieuses (13.820,40 Euros), de reliure chez un imprimeur des publications suivantes: Bulletin statistique, Vol. 35, Rapport de la période biennale 2004-2005 II^e partie (volumes 1, 2 et 3) dans les trois langues officielles de la Commission, Recueil de Documents scientifiques, volume 59 (n°1, 2 et 3) (5.085,13 Euros) et au financement des illustrations et posters du 40^{ème} anniversaire de l'ICCAT (4.588,04 Euros).

Chapitre 5 – Equipement de bureau: Les dépenses à charge de ce chapitre, d'un montant de 500,01 Euros, représentent 6,21% du montant budgétisé et correspondent à l'achat du nouveau mobilier pour un bureau.

Chapitre 6 – Frais de fonctionnement: Les frais à charge de ce chapitre (111.628,69 Euros, soit 99,08 % du montant budgétisé) correspondent au matériel de bureau (9.740,45 Euros), aux frais de communication: envoi du courrier officiel et des publications de l'ICCAT (18.229,33 Euros), au service de téléphone (19.683,58 Euros) et au service de télécopie (963,23 Euros), aux frais bancaires (5.237,51 Euros), aux honoraires de l'auditeur (18.730,52 Euros), aux frais de maintenance du matériel de bureau, d'assurances, de location des garages, de nettoyage des bureaux, etc. (24.614,59 Euros) et aux frais de représentation (14.429,48 Euros).

Chapitre 7 - Frais divers: Des frais mineurs de nature diverse, comme les achats de peu d'importance au Secrétariat, sont inclus dans ce chapitre du budget. Le montant de ce chapitre s'élève à 5.849,52 Euros, soit 90,86 % du montant budgétisé.

Chapitre 8 – Coordination de la recherche : Les dépenses à charge de ce chapitre s'élèvent à 756.374,55 Euros (94,49 % du montant budgétisé). Celles-ci sont ventilées dans les sous-chapitres suivants :

A) *Salaires:* Ce sous-chapitre comprend les salaires et émoluments de sept membres du personnel du Secrétariat : cinq fonctionnaires de la catégorie Professionnelle ou de rang supérieur (un Secrétaire exécutif adjoint (six mois), un Chef du Département des Statistiques, un biostatisticien, une coordinatrice des Publications et une technicienne des publications), un fonctionnaire de la catégorie des Services généraux (informaticien) et deux employés affiliés au Système de la Sécurité sociale espagnole (un programmeur de

bases de données et un assistant technique).

Les observations formulées au Chapitre 1 sur le barème des salaires en vigueur en 2006 pour le personnel classé dans la catégorie des Nations Unies s'appliquent également à ce sous-chapitre, ainsi que les coûts de la Sécurité sociale espagnole pour le personnel du Secrétariat affilié à ce Système, le remboursement des impôts, tel qu'il est stipulé à l'Article 10 des Statuts et Règlement du personnel de l'ICCAT, les frais au titre de subsides pour études des fonctionnaires visés par l'Article 16 des Statuts et Règlement du personnel de l'ICCAT et les frais de congé au pays visé à l'Article 27.

Les dépenses à charge de ce sous-chapitre ont dépassé le montant budgétisé de 8,91%. Ce dépassement correspond au salaire de la coordinatrice des publications qui n'a pas été budgétisé et qui a été assumé par le Fonds de roulement, conformément aux instructions de la Commission à sa réunion de 2005.

- B) *Missions pour l'amélioration des statistiques* : Les frais à charge de ce sous-chapitre (23.459,08 Euros) correspondent aux frais de déplacement et aux indemnités journalières au titre de la participation du Secrétariat aux réunions suivantes : voyages pour participer aux réunions d'autres organismes (20.484,23 Euros), et voyages pour assister aux réunions intersessions de l'ICCAT (2.974,85 Euros).
- C) *Statistiques - Biologie*: Les frais à charge de ce sous-chapitre correspondent à la cotisation annuelle pour la maintenance de la page web et du courrier électronique de l'ICCAT (13.068,00 Euros), ainsi que le paiement du tirage au sort de l'ICCAT au titre de 2006 pour les thonidés tropicaux et les thonidés d'eaux tempérées (788,00 Euros).
- D) *Informatique* : Les frais à charge de ce sous-chapitre (16.338,18 Euros) correspondent à l'achat d'ordinateurs, imprimantes, programmes, extension de mémoire, réparation d'imprimantes et à l'achat de divers matériel informatique.
- E) *Maintenance de la base de données* : Les frais à charge de ce sous-chapitre (1.523,97 Euros) correspondent à l'achat de licences annuelles et à la maintenance de l'appareil de climatisation du serveur.
- F) *Ligne de télécommunications – Domaine Internet* : Les frais à charge de ce sous-chapitre (5.702,46 Euros) correspondent aux frais de maintenance et de connexion à Internet.
- G) *Réunions scientifiques (SCRS inclus)* : Les frais à charge de ce sous-chapitre (64.355,24 Euros) correspondent aux frais de la réunion annuelle du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) tenue à Madrid. Ce montant inclut les honoraires des interprètes, l'équipement de traduction simultanée, les heures supplémentaires, les frais du personnel du Secrétariat, les frais de matériel, les frais des photocopieuses, de la salle des conférences et des salons de travail du Secrétariat dans l'hôtel où a eu lieu la réunion.
- H) *Programme ICCAT d'Année Thon rouge (BYP)*: Les Parties contractantes ont financé un budget de 14.588,60 Euros en tant que contribution budgétaire de l'ICCAT audit Programme. Le tableau qui lui est consacré donne la ventilation des versements et dépenses.
- I) *Programme ICCAT de Recherche intensive sur les Istiophoridés*: Les Parties contractantes ont financé un budget de 11.273,01 Euros en tant que contribution budgétaire de l'ICCAT audit Programme. Le tableau qui lui est consacré donne la ventilation des versements et dépenses.
- J) *Divers* : A la clôture de l'Exercice 2006, aucun frais n'a été réalisé au titre de ce sous-chapitre.

Chapitre 9 – Contingences : Les frais à charge de ce chapitre (12.260,40 Euros, soit 59,52% du montant budgétisé) correspondent aux honoraires et aux heures supplémentaires des interprètes, en raison de la prolongation de la durée de la réunion de la Commission en 2006.

Chapitre 10 – Fonds de cessation de service : L'intégralité des frais budgétisés (30.900,00 Euros, soit 100%) a été inclus dans ce chapitre et a été transféré au Fonds de cessation de service (point 6 du présent Rapport).

Frais extrabudgétaires

Les frais extrabudgétaires correspondent à la réunion tenue à Palma de Mallorca, ainsi qu'aux différences de

change négatives de l'Exercice. Ils sont détaillés au point 7 du présent Rapport.

Le **Tableau 3** présente les revenus budgétaires et extrabudgétaires perçus par la Commission au cours de l'Exercice 2006.

Revenus budgétaires

Les revenus budgétaires perçus s'élèvent à 1.919.941,15 Euros. Ils se composent des contributions des Parties contractantes perçues en 2006 au titre du Budget de 2006.

Revenus extrabudgétaires

Les revenus extrabudgétaires de l'Exercice 2006 s'élèvent à 211.784,68 Euros. Ces revenus comprennent la contribution de la Syrie (3.514,88 Euros) en sa qualité de nouvelle Partie contractante à l'ICCAT, les cotisations des observateurs (Adena, CARICOM, CIPS, Greenpeace, IGFA, Medisamak, NCMC, Oceana, Ocean Conservancy, OPRT, Seychelles, Taïpei chinois et WIES) (11.947,01 Euros) ; la contribution volontaire du Taïpei chinois (100.950,00 Euros), la contribution volontaire du Projet japonais d'amélioration des données (12.148,99 Euros), les intérêts bancaires (22.770,43 Euros) ; le remboursement de la TVA (4.453,37 Euros) et les revenus perçus de la Communauté européenne aux fins de la tenue de la réunion intersession à Mallorca (56.000,00 Euros).

Revenus au titre d'arriérés de contributions accumulés

Les revenus au titre d'arriérés de contributions accumulés s'élèvent à 442.149,76 euros et correspondent à des contributions aux budgets antérieurs, versées par le Royaume-Uni (territoires d'outre-mer) (37.376,98 Euros), la Côte d'Ivoire (5,00 Euros), la Tunisie (3.597,94 Euros), la République Populaire de Chine (0,22 Euros), le Ghana (272.384,71 Euros), l'Uruguay (29.507,75 Euros), le Venezuela (71.105,28 Euros), le Sénégal (19.665,57 Euros) et le Vanuatu (8.506,31 Euros).

Le **Tableau 4** présente la composition et le solde du Fonds de roulement. Le Fonds est composé du solde à l'ouverture de l'Exercice (851.589,74 Euros) et de l'excédent de l'Exercice 2006 (481.026,90 Euros) ou la liquidation des revenus perçus ou appliqués et des dépenses encourues qui sera appliqué le 1^{er} janvier 2007 comme principal solde du Fonds. En conséquence, à l'ouverture de l'Exercice 2007, le Fonds de roulement dégagera un solde disponible de 1.332.616,64 Euros (soit 61,35% du Budget ordinaire pour 2006).

Le **Tableau 5** présente le cash flow de l'Exercice 2006, en ce qui concerne les recettes et dépenses effectives.

Le **Tableau 6** présente la situation en caisse et en banque avec un solde de 1.681.215,93 Euros, lequel correspond au montant total disponible dans le Fonds de roulement (1.293.739,50 Euros) et à l'excédent de l'Exercice qui s'appliquera le 1^{er} janvier 2007 (38.877,14 Euros), ainsi qu'au montant disponible dans le Programme ICCAT de recherche intensive sur les Istiophoridés (1.343,60 Euros), au montant disponible dans le Programme ICCAT d'Année Thon rouge (17.769,81 Euros), au montant disponible dans le Fonds spécial pour les Données (95.438,99 Euros), au montant disponible dans le Fonds de cessation de service (53.440,98 Euros), au montant disponible dans le Fonds des Ateliers régionaux (7.067,46 Euros), au montant disponible dans le Fonds pour l'interdiction des filets dérivants (23.708,31 Euros), au montant disponible dans le Fonds du Protocole d'accord ICCAT/IEO (573,02 Euros), au montant disponible dans le Fonds de la CE pour le Manuel de l'ICCAT (12.906,69 Euros), au montant disponible dans le Fonds du Japon pour les marques (20.457,20 Euros), aux dépenses engagées par le Projet japonais d'amélioration des données en attente de remboursement (1.794,48 Euros), aux dettes contractées au titre d'achats ou de prestations de services (69.562,77 Euros), à la provision des dépenses de l'Exercice (9.792,43 Euros), aux dépenses budgétaires de l'Exercice 2007 réglées de façon anticipée (7.154,51 Euros), aux paiements en instance d'application (900,00 Euros) et aux versements anticipés au titre de contributions futures (46.387,02 Euros).

3 Programme de recherche intensive sur les Istiophoridés

<i>Programme de recherche intensive sur les Istiophoridés de l'ICCAT</i>	
Solde à l'ouverture de l'Exercice 2006	5.016,83 €
RECETTES	
Financement de l'ICCAT	11.273,01 €
<i>Total recettes</i>	<i>11.273,01 €</i>
DÉPENSES	
Dépenses du Programme	14.861,60 €
Frais bancaires	84,64 €
<i>Total dépenses</i>	<i>14.946,24 €</i>
Solde à la clôture de l'Exercice 2006	1.343,60 €

4 Programme d'Année Thon rouge (BYP)

<i>Programme d'Année Thon rouge de l'ICCAT</i>	
Solde à l'ouverture de l'Exercice 2006	13.201,79 €
RECETTES	
Financement de l'ICCAT	14.588,60 €
<i>Total recettes</i>	<i>14.588,60 €</i>
DÉPENSES	
Dépenses du Programme	10.000,00 €
Frais bancaires	20,58 €
<i>Total dépenses</i>	<i>10.020,58 €</i>
Solde à la clôture de l'Exercice 2006	17.769,81 €

5 Fonds spécial pour les Données

A sa réunion de 2003, la Commission a approuvé la *Résolution de l'ICCAT visant à améliorer la collecte des données et l'assurance de la qualité* [Rés. 03-21]. Au cours de l'année 2005, le Secrétariat a reçu, à cette fin, une contribution des Etats-Unis visant à maintenir le Fonds spécial pour les Données. A la clôture de l'Exercice 2006, ce Fonds présente le solde suivant :

<i>Fonds spécial pour les Données</i>	
Solde à l'ouverture de l'Exercice 2006	121.827,24 €
RECETTES	
Contributions spéciales	0,00 €
<i>Total recettes</i>	<i>0,00 €</i>
DÉPENSES	
Manuel de l'ICCAT	6.141,50 €
Missions	16.542,72 €
Programme d'observateurs	3.600,00 €
Frais bancaires	104,03 €
<i>Total dépenses</i>	<i>26.388,25 €</i>
Solde à la clôture de l'Exercice 2006	95.438,99 €

6 Fonds de cessation de service

Au cours de 2006, aucun frais n'a été imputé au Fonds de cessation de service. Par conséquent, la situation à la clôture de l'Exercice 2006 est la suivante :

<i>Fonds de cessation de service</i>	
Solde à l'ouverture de l'Exercice 2006	22.540,98 €
RECETTES	
Financement de l'ICCAT	30.900,00 €
<i>Total recettes</i>	<i>30.900,00 €</i>
DÉPENSES	
Dépenses du Fonds	0,00 €
<i>Total dépenses</i>	<i>0,00 €</i>
Solde à la clôture de l'Exercice 2006	53.440,98 €

7 Réunions intersessions de l'ICCAT à Palma de Mallorca

La Communauté européenne a invité la Commission à tenir la 4^{ème} Réunion du Groupe de travail chargé de développer des stratégies de gestion intégrées et coordonnées pour le thon rouge de l'Atlantique et la 2^{ème} Réunion du Groupe de travail chargé de passer en revue les Programmes de suivi statistique dans la ville de Palma de Mallorca (du 19 au 21, et du 24 au 26 avril 2006, respectivement), et elle a assumé la majeure partie des frais de son organisation (56.000,00 Euros). Le Fonds de roulement de l'ICCAT assumera les frais restants de la réunion, qui s'élèvent à 5.300,21 Euros.

<i>Réunions intersessions de l'ICCAT à Palma de Mallorca</i>	
RECETTES	
Financement de la Communauté européenne	56.000,00 €
<i>Total Recettes</i>	<i>56.000,00 €</i>
DÉPENSES	
<i>Frais de la réunion</i>	61.300,21 €
<i>Total dépenses</i>	<i>61.300,21 €</i>
Solde à la clôture de l'Exercice 2006	-5.300,21 €

8 Projet japonais d'amélioration des données

Depuis le mois de janvier 2005, le Projet japonais d'amélioration des données, d'une durée de cinq ans et d'un montant de 308.350 US\$/an, dispose d'une comptabilité indépendante. Cependant, la gestion et le paiement de certaines dépenses du Projet sont réalisés par l'ICCAT comme entité administrative ; c'est la raison pour laquelle ces concepts apparaissent dans les comptes de l'ICCAT et sont annulés lorsqu'ils sont remboursés à l'ICCAT.

9 Fonds pour les Ateliers régionaux du Président

Au cours de 2006, le Président de la Commission a organisé divers Ateliers régionaux à l'intention des membres de l'ICCAT afin que les Parties contractantes puissent échanger leurs opinions et leurs points de vue sur des thèmes relatifs à l'ICCAT, comme, par exemple, les priorités de la Commission pour 2006-2007 et au-delà. Afin de couvrir les frais de ces Ateliers, le Président a affecté 65.122,00 Euros pour en assurer les dépenses à travers le Secrétariat. A la clôture de l'Exercice 2006, ce Fonds présente le solde suivant :

Fonds pour les Ateliers régionaux

RECETTES	
Financement du Président	65.122,00 €
<i>Total Recettes</i>	<i>65.122,00 €</i>
DÉPENSES	
Atelier régional N°1 – Agadir, Maroc	4.948,73 €
Atelier régional N°2 – San Pedro, Belize	20.013,54 €
Atelier régional N 3 – Accra, Ghana	17.680,62 €
Atelier régional N°4 – Tokyo, Japon	9.265,53 €
Atelier régional N°5 – Bruxelles, Belgique	6.145,83 €
Frais bancaires	0,29 €
<i>Total dépenses</i>	<i>58.054,54 €</i>
Solde à la clôture de l'Exercice 2006	7.067,46 €

10 Fonds pour l'interdiction des filets maillants dérivants

En 2006, le Fonds pour l'interdiction des filets maillants dérivants a été créé afin de contribuer à l'application de la *Recommandation de l'ICCAT sur l'espadon de la Méditerranée* [Rec. 03-04]. Celui-ci est financé par une contribution volontaire des Etats-Unis et présente, à la clôture de l'Exercice 2006, le solde suivant :

<i>Fonds pour l'interdiction des filets maillants dérivants</i>	
RECETTES	
Contribution volontaire des Etats-Unis	25.020,00 €
<i>Total Recettes</i>	<i>25.020,00 €</i>
DÉPENSES	
Dépenses du Fonds	1.295,25 €
Frais bancaires	16,44 €
<i>Total Dépenses</i>	<i>1.311,69 €</i>
Solde à la clôture de l'Exercice 2006	23.708,31 €

11 Fonds du Protocole d'accord IEO/ICCAT

Au mois de juin 2006, un Protocole d'accord a été signé entre l'Institut Espagnol d'Océanographie (IEO) et l'ICCAT aux fins d'une collaboration en matière de recherche d'intérêt commun dans l'objectif de progresser, par le biais du marquage électronique, dans l'étude de la biologie, la pêche et l'exploitation soutenable des espèces placées sous le mandat de l'ICCAT. Le Protocole d'accord, d'une durée de trois ans, devrait être financé par l'IEO, à hauteur de 70.000,00 Euros chaque année.

<i>Fonds du Protocole d'accord IEO/ICCAT</i>	
RECETTES	
Contribution volontaire de l'IEO	70.000,00 €
<i>Total Recettes</i>	<i>70.000,00 €</i>
DÉPENSES	
<i>Dépenses du Fonds</i>	69.404,28 €
<i>Frais bancaires</i>	22,70 €
<i>Total Dépenses</i>	<i>69.426,98 €</i>
Solde à la clôture de l'Exercice 2006	573,02 €

12 Fonds de la CE pour le Manuel de l'ICCAT

En 2006, un Fonds a été créé dans l'objectif de compléter le Manuel de l'ICCAT. Ce Fonds, débloqué par la CE, présente actuellement le solde suivant :

<i>Fonds de la CE pour le Manuel de l'ICCAT</i>	
RECETTES	
Contribution volontaire de la Communauté européenne	20.000,00 €
<i>Total Recettes</i>	<i>20.000,00 €</i>
DÉPENSES	
<i>Dépenses du Fonds</i>	7.093,31 €
<i>Total Dépenses</i>	<i>7.093,31 €</i>
Solde à la clôture de l'Exercice 2006	12.906,69 €

13 Fonds du Japon pour les marques

En 2006, un Fonds a été créé pour les marques. Ce Fonds, débloqué par le Japon, présente actuellement le solde suivant :

<i>Fonds du Japon pour les marques</i>	
RECETTES	
Contribution volontaire du Japon	20.457,20 €
<i>Total Recettes</i>	<i>20.457,20 €</i>
DÉPENSES	
<i>Dépenses du Fonds</i>	0,00 €
<i>Total Dépenses</i>	<i>0,00 €</i>
Solde à la clôture de l'Exercice 2006	20.457,20 €

Etat financier 1. Bilan à la clôture de l'Exercice (Euros).

<i>A C T I F</i>	EXERCICE 2006	EXERCICE 2005	<i>P A S S I F</i>	EXERCICE 2006	EXERCICE 2005
A) IMMOBILISATIONS	58.725,96	107.196,24	A) FONDS DE ROULEMENT	1.332.616,64	851.589,74
I. Immobilisations incorporelles	1.911,36	0,00	I. Excédents d'exercices antérieurs	851.589,74	328.199,06
1. Applications informatiques	2.335,49	0,00	1. Excédent	851.589,74	328.199,06
2. Amortissements	-424,13	0,00	II. Excédent de l'exercice	481.026,90	523.390,68
II. Immobilisations corporelles	56.444,59	106.826,23	1. Excédent de l'exercice	481.026,90	523.390,68
1. Mobilier	49.908,47	49.477,43	B) CAUTIONS DÉPOSÉES	370,01	370,01
2. Autre immobilisation	150.870,06	136.373,62	I. Cautions déposées	370,01	370,01
3. Amortissements	-144.333,94	-79.024,82	1. Cautions déposées	370,01	370,01
III. Immobilisations financières	370,01	370,01	C) PATRIMOINE ACQUIS NET	58.355,95	106.826,23
1. Cautions constituées à long terme	370,01	370,01	I. Patrimoine acquis net:	58.355,95	106.826,23
B) ACTIF CIRCULANT	3.223.992,62	2.797.308,42	1. Patrimoine acquis net -Matériel-	56.444,59	106.826,23
I. Montants exigibles	1.535.622,18	1.717.045,51	2. Patrimoine acquis net - Non matériel-	1.911,36	0,00
1. Exigible au titre d'arriérés de contributions	1.534.722,18	1.717.045,51	D) CONTRIBUTIONS EN INSTANCE ACCUMULÉES	1.534.722,18	1.717.045,51
Arriérés de contributions budgétaires	1.505.853,14	1.672.760,26	I. Contributions budgétaires	1.505.853,14	1.672.760,26
Arriérés de contributions extrabudgétaires	28.869,04	44.285,25	1. Contributions budgétaires de l'exercice actuel	252.281,79	480.003,54
2. Paiements en instance d'application	900,00	0,00	2. Contributions budgétaires d'exercices antérieurs	1.253.571,35	1.192.756,72
II. Trésorerie:	1.681.215,93	1.080.262,91	II. Contributions extrabudgétaires	28.869,04	44.285,25
1. Caisse effective	3.435,25	600,00	1. Contributions extrabudgétaires de l'exercice actuel	7.544,64	19.665,57
Caisse effective (euros)	800,00	600,00	2. Contributions extrabudgétaires d'exercices antérieurs	21.324,40	24.619,68
Caisse effective (US\$)	2.635,25	0,00	E) CRÉANCES À COURT TERME	356.653,80	228.673,17
<i>[Exercice 2006: 3.472 US\$ x 0,759 €/US\$ = 2.635,25 €]</i>			I. Fonds Fiduciaires	230.911,58	162.586,84
2. Comptes bancaires courants (euros)	1.450.878,12	932.331,42	1. Programme de recherche intensive istiophoridés	1.343,60	5.016,83
BBVA - Cta. 0200176725 (euros)	35.630,36	52.499,04	2. Programme Année Thon rouge	17.769,81	13.201,79
BBVA - Cta. 0200173290 (euros)	349.117,38	461.305,05	3. Fonds spécial pour les données	95.438,99	121.827,24
BBVA - Dépôt (euros)	1.000.000,00	400.000,00	4. Fonds de cessation de service	53.440,98	22.540,98
Banco Caixa Geral - Cta. 0150255223 (euros)	7.662,80	7.698,15	5. Projet japonais d'amélioration des données	-1.794,48	0,00
Barclays - Cta. 0021000545 (euros)	58.467,58	10.829,18	6. Ateliers régionaux	7.067,46	0,00
3. Comptes bancaires courants (US\$)	226.902,56	147.331,49	7. Fonds pour l'interdiction des Filets dérivants	23.708,31	0,00
BBVA - Cta. 2010012035 (US\$)	220.303,87	139.898,87	8. Fonds Protocole d'accord IEO/ICCAT	573,02	0,00
<i>[Exercice 2006: 290.255,43 US\$ x 0,759 €/US\$ = 220.303,87 €]</i>			9. Fonds CE Manuel de l'ICCAT	12.906,69	0,00
<i>[Exercice 2005: 164.586,91 US\$ x 0,850 €/US\$ = 139.898,87 €]</i>			10. Fonds japonais pour les marques	20.457,20	0,00
Barclays - Cta. 0041000347 (US\$)	6.598,69	7.432,62	II. Créances	69.562,77	0,00
<i>[Exercice 2006: 8.693,93 US\$ x 0,759 €/US\$ = 6.598,69 €]</i>			1. Créances pour dépenses budgétaires	66.544,32	0,00
<i>[Exercice 2005: 8.744,26 US\$ x 0,850 €/US\$ = 7.432,62 €]</i>			2. Créances pour dépenses Réunion Tokyo 2007	1.790,00	0,00
III. Compte de régularisation	7.154,51	0,00	3. Créances pour dépenses Projet japonais amélioration données	1.228,45	0,00
1. Dépenses budgétaires anticipées	5.364,51	0,00	III. Dépenses en instance provisionnées	9.792,43	0,00
2. Dépenses anticipées Réunion Tokyo 2007	1.790,00	0,00	1. Dépenses budgétaires en instance provisionnées	9.792,43	0,00
TOTAL ACTIF (A+B)	3.282.718,58	2.904.504,66	IV. Compte de régularisation	46.387,02	66.086,33
			1. Versements anticipés de contributions futures	46.387,02	66.086,33
			TOTAL PASSIF (A+B+C+D+E)	3.282.718,58	2.904.504,66

Tableau 1. Situation des contributions des Parties contractantes (Euros) (à la clôture de l'exercice 2006).

<i>Partie Contractante</i>	<i>Solde débiteur au début de l'Exercice 2006</i>	<i>Contributions des Parties contractantes 2006</i>	<i>Contr. versées en 2006 ou appliquées au Budget 2006</i>	<i>Contr. versées en 2006 au titre de budgets antérieurs</i>	<i>Solde débiteur à ce jour</i>
A) Budget ordinaire de la Commission:					
Algérie	0,00	17.686,98	17.686,98	0,00	0,00
Angola 1.	0,00	6.470,37	6.470,37	0,00	0,00
Barbados	0,00	3.387,96	3.387,96	0,00	0,00
Belize 2/	0,00	9.433,46	9.433,46	0,00	0,00
Brazil	0,00	169.291,83	169.291,83	0,00	0,00
Canada	0,00	62.127,36	62.127,36	0,00	0,00
Cap-Vert	262.762,95	19.366,84	0,00	0,00	282.129,83
China, People's Rep. Of 3	0,22	22.498,73	22.498,73	0,22	0,00
Communauté européenne	0,00	757.562,41	757.562,41	0,00	0,00
Côte d'Ivoire	5,00	5.932,55	5.927,55	5,00	5,00
Croatia	0,00	8.079,83	8.079,83	0,00	0,00
France - St. P. & M	0,00	57.115,36	57.115,36	0,00	0,00
Gabon	112.746,01	10.357,93	0,00	0,00	123.103,94
Ghana	714.028,60	144.764,73	0,00	272.384,71	586.408,62
Guatemala, Rep. of	0,00	3.045,46	3.045,46	0,00	0,00
Guinea Ecuatorial	7.332,23	9.433,46	0,00	0,00	16.765,69
Guinea, Rep. of	84.646,10	1.522,73	0,00	0,00	86.168,83
Honduras	46.361,10	3.045,46	0,00	0,00	49.406,56
Iceland	0,00	28.519,06	28.519,06	0,00	0,00
Japan	0,00	124.791,04	124.791,04	0,00	0,00
Korea, Rep. of	0,00	12.697,83	12.697,83	0,00	0,00
Libya 4/	0,00	10.261,53	10.261,53	0,00	0,00
Maroc	0,00	29.212,29	29.212,29	0,00	0,00
Mexico	0,00	60.482,24	60.482,24	0,00	0,00
Namibia	0,00	20.643,61	20.643,61	0,00	0,00
Nicaragua Rep. de	6.892,86	1.522,73	0,00	0,00	8.415,59
Norway	0,00	31.195,19	31.195,19	0,00	0,00
Panama	63.147,03	11.197,13	0,00	0,00	74.344,16
Philippines, Rep. of	0,00	8.536,87	8.536,87	0,00	0,00
Russia	0,00	9.110,59	9.110,59	0,00	0,00
São Tomé e Príncipe	88.876,87	3.339,84	0,00	0,00	92.216,71
Senegal	0,00	20.324,16	20.324,16	0,00	0,00
South Africa	0,00	45.423,64	45.423,64	0,00	0,00
Trinidad & Tobago	0,00	31.857,46	31.857,46	0,00	0,00
Tunisie	3.597,94	39.559,65	35.963,17	3.597,94	3.596,48
Turkey	0,00	48.096,02	48.096,02	0,00	0,00
United Kingdom (O.T.)	37.376,98	71.794,47	37.653,18	37.376,98	34.141,29
United States	0,00	181.089,99	181.089,99	0,00	0,00
Uruguay	43.721,57	8.465,44	0,00	29.507,75	22.679,26
Vanuatu	13.333,17	1.522,73	0,00	5.211,03	9.644,87
Venezuela	71.105,28	61.455,98	61.455,98	71.105,28	0,00
Sous-total A)	1.555.933,95	2.172.222,94	1.919.941,15	419.188,91	1.389.026,83
B) Incorporation de nouvelles Parties contractantes					
Honduras (30-01-01)	14.937,00	0,00	0,00	0,00	14.937,00
Vanuatu (25-10-02)	3.295,28	0,00	0,00	3.295,28	0,00
Nicaragua Rep. (11-03-04)	6.387,40	0,00	0,00	0,00	6.387,40
Senegal (21-12-04)	19.665,57	0,00	0,00	19.665,57	0,00
Syria (02-09-05) 5	0,00	3.514,88	3.514,88	0,00	0,00
Saint Vincent and the Grenadines (20-11-06)	0,00	7.544,64	0,00	0,00	7.544,64
Sous-total B)	44.285,25	11.059,52	3.514,88	22.960,85	28.869,04
C) Retraits de Parties contractantes:					
Cuba (Effectif:31-12-91)	66.317,48	0,00	0,00	0,00	66.317,48
Benin (Effectif:31-12-94)	50.508,83	0,00	0,00	0,00	50.508,83
Sous-total C)	116.826,31	0,00	0,00	0,00	116.826,31
TOTAL A)+B)+C)	1.717.045,51	2.183.282,46	1.923.456,03	442.149,76	1.534.722,18

1/ Le versement anticipé de l'Angola, reçu en 2005, d'un montant de 20.478,00 Euros, a été appliqué au paiement total de sa contribution au titre de 2006. Il se dégage un solde de 14.007,63 Euros en faveur de l'Angola, qui sera appliqué au paiement de contributions futures.

2/ Le versement anticipé du Belize, d'un montant de 2.968,58 Euros, a été appliqué dans sa totalité au paiement partiel de sa contribution pour 2006.

3/ Le versement anticipé de la République populaire de Chine, de 1,05 Euro, sera appliqué au paiement de futures contributions.

4/ Le versement anticipé de la Libye, reçu en 2002, d'un montant de 114.537,98 Euros, dégage un solde d'un montant de 42.639,75 Euros qui a été appliqué au règlement total de sa contribution au titre de 2006, avec un solde restant en faveur de la Libye de 32.378,22 Euros, qui sera appliqué au règlement de futures contributions.

5/ Le versement anticipé de la Syrie, de 0,12 Euro, sera appliqué au paiement de futures contributions.

Tableau 2. Dépenses budgétaires et extrabudgétaires (Euros) (à la clôture de l'exercice).

<i>Chapitres</i>	<i>Budget</i>	<i>Exercice 2006</i>	<i>Exercice 2005</i>
1. Dépenses budgétisées et réelles			
Chapitre 1. Salaires	981.663,78	917.851,70	898.706,71
Chapitre 2. Voyages	43.102,69	24.506,66	28.088,04
Chapitre 3. Réunions de la Commission (annuelles et intersession)	115.884,75	120.561,20	83.695,08
Chapitre 4. Publications	52.470,04	36.244,11	48.491,25
Chapitre 5. Equipement de bureau	8.047,55	500,01	6.456,65
Chapitre 6. Frais de fonctionnement	112.665,73	111.628,69	110.041,77
Chapitre 7. Frais divers	6.438,05	5.849,52	5.169,79
Chapitre 8. Coordination de la recherche			
a) Salaires	555.762,73	605.278,01	495.737,60
b) Missions pour l'amélioration des statistique	36.471,51	23.459,08	19.200,32
c) Statistiques - Biologie	46.032,00	13.856,00	19.500,48
d) Informatique	25.750,00	16.338,18	25.404,24
e) Maintenance de la base de donnée	16.899,86	1.523,97	3.660,25
f) Ligne de télécommunications - Domaine Internœ	10.300,00	5.702,46	3.940,57
g) Réunions scientifiques (SCRS inclus	77.256,50	64.355,24	51.315,32
h) Programme ICCAT Année Thon rouge (BYP	14.588,60	14.588,60	14.588,60
i) Programme ICCAT recherche intensive sur les istiophoridœ	11.273,01	11.273,01	11.273,01
j) Divers	6.116,14	0,00	0,00
<i>Sous-total Chapitre 8</i>	<i>800.450,35</i>	<i>756.374,55</i>	<i>644.620,39</i>
Chapitre 9. Contingences	20.600,00	12.260,40	2.958,00
Chapitre 10. Fonds de cessation de service	30.900,00	30.900,00	30.900,00
TOTAL DÉPENSES EXTRABUDGÉTAIRES (Chapitres 1 à 10)	2.172.222,94	2.016.676,84	1.859.127,68
2. Dépenses extrabudgétaires			
Frais réunion Fukuoka 2005		0,00	46.892,53
Frais réunion Palma de Mallorca 2006		61.300,21	0,00
Différences de change négatives		14.871,64	0,00
TOTAL DÉPENSES EXTRABUDGÉTAIRES		76.171,85	46.892,53
TOTAL DES FRAIS ENCOURUS AU COURS DE L'EXERCICE		2.092.848,69	1.906.020,21

Tableau 3. Revenus budgétaires et extrabudgétaires perçus (Euros) (à la clôture de l'exercice).

<i>Revenus</i>	<i>Exercice 2006</i>	<i>Exercice 2005</i>
1. Revenus budgétisés		
Contributions des Parties contractantes		
Contributions perçues ou appliquées au budget actuel	1.919.941,15	1.640.245,18
TOTAL REVENUS BUDGÉTAIRES	1.919.941,15	1.640.245,18
2. Revenus extrabudgétaires		
Contributions de nouvelles Parties contractantes		
Contributions perçues de nouvelles Parties contractantes à l'exercice	3.514,88	3.418,82
Contributions volontaires:		
Cotisations d'observateurs aux réunions ICCAT	11.947,01	7.347,35
Revenu Projet d'amélioration des données ICCAT/Japon	12.148,99	12.118,16
Revenu Programme Thon Obèse pour travaux du Secrétariat	0,00	16.892,20
Contribution du Taïpei chinois à l'ICCAT	100.950,00	0,00
Intérêts bancaires	22.770,43	11.851,75
Remboursement TVA	4.453,37	4.998,74
Revenus divers		
Revenus divers	0,00	325,66
Différences de change positives	0,00	16.943,71
Revenus réunions de la Commission		
Revenus Réunion Fukuoka 2005	0,00	46.652,20
Revenus Réunion Palma de Mallorca 2006	56.000,00	0,00
TOTAL REVENUS EXTRABUDGÉTAIRES	211.784,68	120.548,59
3. Revenus d'arriérés de contributions accumulés		
Contributions des Parties contractantes:		
Contributions perçues ou appliquées au budget antérieur	419.188,91	604.558,53
Contributions de nouvelles Parties contractantes:		
Contributions perçues de nouvelles Parties contractantes à l'exercice antérieurs	22.960,85	12.084,36
TOTAL REVENUS D'ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS ACCUMULÉS	442.149,76	616.642,89
TOTAL REVENUS AU COURS DE L'EXERCICE	2.573.875,59	2.377.436,66

Tableau 4. Composition et solde du Fonds de roulement (Euros) (à la clôture de l'exercice 2006).

Solde disponible dans le Fonds de roulement (à l'ouverture de l'Exercice 2006)		851.589,74
<hr/>		
Excédent de l'exercice 2006		481.026,90
a) Liquidation des revenus et dépenses du budget de l'exercice		-96.735,69
<i>Revenus budgétaires</i>	1.919.941,15	
<i>Dépenses budgétaires (Chapitres 1 à 10)</i>	2.016.676,84	
b) Liquidation d'autres revenus et dépenses non reflétés dans le budget de l'exercice		135.612,83
<i>Revenus extrabudgétaires</i>	211.784,68	
<i>Dépenses extabudgétaires</i>	76.171,85	
c) Contributions versées pendant l'exercice au titre de Budgets antérieurs :		442.149,76
<i>Contributions aux budgets ordinaires</i>	419.188,91	
<i>Contributions de nouvelles Parties contractantes</i>	22.960,85	
Solde disponible à l'ouverture de l'exercice 2007		1.332.616,64
<hr/>		

Tableau 5. Cash flow (Euros) (à la clôture de l'exercice 2006).

<i>Recettes et origine</i>		<i>Dépenses et application</i>	
Solde en caisse et en banque (à l'ouverture de l'exercice 2006)	1.080.262,91	Disponible dans les Fonds fiduciaires à la clôture de l'exercice 2005 appliqués à l'exercice 2006	162.586,84
Recettes :		Versements anticipés de contributions à la clôture de l'exercice 2005 appliqués à l'exercice 2006	19.700,48
Contributions versées en 2006 au budget 2006	1.919.941,15		
Contributions extrabudgétaires de nouvelles Parties contractantes versées au budget 2006	3.514,88	Dépenses:	
Autres revenus extrabudgétaires perçus en 2006	208.269,80	Dépenses budgétaires de l'Exercice 2006 (Chapitres 1 à 10)	2.016.676,84
Contributions versées en 2006 au titre de Budgets antérieurs:		Dépenses extrabudgétaires	76.171,85
Contributions aux budgets ordinaires	419.188,91	Versements anticipés perçus aux fins de leur application à des contributions futures à la clôture de l'exercice 2006 (Angola, Libye, Chine Rép. Pop. et Syrie)	46.387,02
Contributions de nouvelles Parties contractantes	22.960,85	Fonds de roulement	851.589,74
Versements anticipés perçus en 2006 au titre de contributions futures (Chine, Rép. pop de; Syrie)	1,17	Excédent de l'exercice	481.026,90
Solde à la clôture de l'exercice 2006 Programme ICCAT de Recherche sur Istiophoridés	1.343,60	Disponible dans le Programme ICCAT de Recherche sur Istiophoridés	1.343,60
Solde à la clôture de l'exercice 2006 Programme ICCAT Année Thon rouge	17.769,81	Disponible dans le Programme ICCAT Année Thon rouge	17.769,81
Solde à la clôture de l'exercice 2006 Fonds spécial pour les données	95.438,99	Disponible dans le Fonds spécial pour les Données	95.438,99
Solde à la clôture de l'exercice 2006 Fonds de cessation de service	53.440,98	Disponible dans le Fonds de cessation de service	53.440,98
Solde à la clôture de l'exercice 2006 Projet japonais amélioration données	-1.794,48	Disponible dans le Projet japonais d'amélioration des données	-1.794,48
Solde à la clôture de l'exercice 2006 Fonds Ateliers régionaux	7.067,46	Disponible dans le Fonds pour les Ateliers régionaux	7.067,46
Solde à la clôture de l'exercice 2006 Fonds pour l'interdiction des filets dérivants	23.708,31	Disponible dans le Fonds pour l'interdiction des filets dérivants	23.708,31
Solde à la clôture de l'exercice 2006 Fonds Protocole d'accord IEO/ICCAT	573,02	Disponible dans le Fonds Protocole d'accord IEO/ICCAT	573,02
Solde à la clôture de l'exercice 2006 Fonds CE Manuel ICCAT	12.906,69	Disponible dans le Fonds CE Manuel ICCAT	12.906,69
Solde à la clôture de l'exercice 2006 Fonds japonais pour les marques	20.457,20	Disponible dans le Fonds japonais pour les marques	20.457,20
TOTAL REVENUS ET ORIGINE	3.885.051,25	TOTAL DÉPENSES ET APPLICATION	3.885.051,25

Tableau 6. Situation en caisse et en banque (Euros) (à la clôture de l'Exercice 2006).

<i>Récapitulation</i>		<i>Ventilation</i>	
Solde en caisse et en banque	1.681.215,93	Disponible dans le Fonds de roulement	851.589,74
		Excédent de l'Exercice (application le 1er janvier 2007)	481.026,90
		Disponible dans le Programme ICCAT de recherche sur istiophoridés	1.343,60
		Disponible dans le Programme ICCAT Année Thon rouge	17.769,81
		Disponible dans le Fonds spécial pour les données	95.438,99
		Disponible dans le Fonds de cessation de service	53.440,98
		Disponible dans le Projet japonais d'amélioration des données	-1.794,48
		Disponible dans le Fonds pour les Ateliers régionaux	7.067,46
		Disponible dans le Fonds pour l'interdiction des filets dérivants	23.708,31
		Disponible dans le Fonds Protocole d'accord IEO/ICCAT	573,02
		Disponible dans le Fonds CE Manuel ICCAT	12.906,69
		Disponible dans le Fonds japonais pour les marques	20.457,20
		Montants exigibles au titre d'achats ou de prestations de services	69.562,77
		Dépenses budgétaires anticipées	9.792,43
		Total versements anticipés pour application à contributions futures	46.387,02
		Paiements en instance d'application	-900,00
		Dépenses budgétaires anticipées	-7.154,51
TOTAL EFFECTIF EN CAISSE ET EN BANQUE	1.681.215,93	TOTAL DISPONIBLE	1.681.215,93

**COMPTES RENDUS DE LA 15^{ÈME} RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION
INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE**
(Dubrovnik, Croatie - 17 - 26 novembre 2006)

1 Ouverture de la réunion

La 15^{ème} Réunion extraordinaire de la Commission a été ouverte le vendredi 17 novembre 2006 par le Président de la Commission, le Dr William Hogarth, qui a remercié le Gouvernement de la Croatie pour accueillir la réunion. Le Dr Hogarth a souhaité la bienvenue à tous les délégués et, en particulier, à la République arabe syrienne qui est devenue Partie contractante à l'ICCAT au cours de cette année.

Le Dr Hogarth a rappelé aux délégués les objectifs fixés dans la Convention de l'ICCAT, à savoir maintenir les stocks de thonidés et d'espèces apparentées de l'Atlantique au niveau de la production maximale équilibrée, et il a souligné la dimension de cette réunion, sachant qu'en 2006, des évaluations avaient eu lieu sur des stocks de première importance, comme ceux du thon rouge de l'Atlantique Ouest, de l'Atlantique Est et de la Méditerranée, le stock d'espadon de l'Atlantique Nord et Sud, ainsi que celui des makaires bleus et des makaires blancs. Le Président a, en outre, signalé que la Commission tiendrait une session commémorative du 40^{ème} anniversaire de l'ICCAT. Le Dr Hogarth a reconnu le grand labeur que la Commission devait mener à bien au cours de la présente réunion et il a encouragé les délégués à faire preuve de collaboration afin d'atteindre les objectifs fixés.

Le Dr Hogarth a remercié M. Zdenko Krmek, Secrétaire d'Etat du Ministère de l'Agriculture, la Foresterie et la Gestion des Eaux de Croatie, M. Šime Vidulin, Vice-Président de la Chambre de commerce de Croatie et M. Djuro Market, l'Adjoint au Maire de la ville de Dubrovnik, de leur présence à la séance d'ouverture. Le Dr Hogarth a ensuite donné la parole à M. l'Adjoint au Maire qui, au nom de la ville de Dubrovnik, a souhaité la bienvenue aux participants, rappelant l'étroite relation qui avait uni la ville à la mer et à la pêche tout au long de son histoire. M. Vidulin est ensuite intervenu, au nom des membres de la Chambre de commerce, et a souhaité la bienvenue aux participants, rappelant l'importance que revêt la pêche pour l'économie de la Croatie. Enfin, M. le Secrétaire d'Etat a pris la parole, au nom du Gouvernement de Croatie, et a exprimé sa reconnaissance à la Commission pour avoir choisi la Croatie comme lieu de cette importante réunion, insistant sur le rôle essentiel de la pêche et de l'engraissement du thon rouge dans le développement industriel de son pays et a déclaré ouverte la 15^{ème} réunion extraordinaire de l'ICCAT.

Les discours d'ouverture figurent à l'**ANNEXE 3.1**.

Le délégué du Canada a pris la parole pour communiquer le décès de M. Nelson Beideman, membre de la *Blue Water Fishermen's Association*, et qui avait participé à de nombreuses réunions de la Commission au sein de la délégation des Etats-Unis.

2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions

L'ordre du jour a été examiné et adopté sans modification. Il est joint à l'**ANNEXE 1**.

Le Président a passé en revue le calendrier de travail qui est inclus à l'**ANNEXE 1**. Le Secrétaire exécutif a expliqué les dispositions pour la réunion.

Le Secrétariat de l'ICCAT a assumé la tâche de Rapporteur pour les séances plénières.

3 Présentation des Délégations des Parties contractantes

Les 38 Parties contractantes suivantes étaient présentes : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Belize, Brésil, Canada, Chine (République populaire), Communauté européenne, Corée, Côte d'Ivoire, Croatie, Etats-Unis, France (St Pierre et Miquelon), Ghana, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée (République de), Honduras, Islande, Japon, Libye, Maroc, Mexique, Namibie, Nicaragua, Norvège, Panama, Philippines, Royaume-Uni (Territoires d'outre-mer), Russie (Fédération de), Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sao Tome e Principe, Sénégal, Tunisie, Turquie, Uruguay, Vanuatu et Venezuela. La liste des participants figure à l'**ANNEXE 2**.

Les déclarations d'ouverture des Parties contractantes à la séance plénière sont jointes à l'**ANNEXE 3.2**.

Il a été noté que Saint-Vincent-et-les-Grenadines était devenu Partie contractante de l'ICCAT depuis le 20 novembre 2006.

4 Présentation et admission des observateurs

Le Secrétaire exécutif a identifié les observateurs présents, tous admis par la Commission : un représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), en tant que dépositaire de la Convention de l'ICCAT ; des délégués du Taïpei chinois en sa qualité de Partie, Entité ou Entité de pêche non-contractante coopérante, et un observateur des Seychelles. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient également présentes : la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la Commission interaméricaine du thon tropical (CIATT), la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) et l'Organisation des pêches de l'Atlantique Sud-Est (SEAFO). Les observateurs des organisations non gouvernementales suivantes ont été admis : l'Association des Organisations Professionnelles du Secteur de la Pêche des Pays Riverains de la Méditerranée (MEDISAMAK), l'Association Internationale de la Pêche Sportive (IGFA), la Coalition Nationale pour la Conservation Marine (CNMC), la Confédération internationale de la Pêche sportive (CIPS), GREENPEACE, l'Organisation pour la promotion d'une pêche responsable du thon (OPRT), l'Institut Wrigley d'Etudes Environnementales (WIES) et le Fonds mondial pour la nature (WWF). Les déclarations d'ouverture, présentées par écrit par les observateurs, sont jointes au présent rapport (*cf.* ANNEXES 3.3, 3.4 et 3.5). La liste des observateurs est incluse dans la Liste des Participants (*cf.* ANNEXE 2).

5 Décisions visant à améliorer l'organisation des réunions de la Commission

Dans l'objectif de créer des forums de communication au sein desquels les Parties contractantes puissent partager leurs points de vue sur des questions liées à l'ICCAT, depuis le fonctionnement des réunions de la Commission jusqu'à l'identification de questions clefs et des priorités pour 2006-2007, le Président a organisé, au cours de 2006, cinq ateliers régionaux. Les ateliers, programmés en fonction de la diversité géographique et du grand nombre des membres de l'ICCAT, étaient comme suit :

- Atelier pour l'Afrique du Nord et le Nord de la Méditerranée, tenu à Agadir (Maroc), les 13 et 14 avril 2006.
- Atelier pour les Caraïbes et l'Amérique latine, tenu au Belize les 11 et 12 juillet 2006.
- Atelier pour l'Est et le Sud de l'Afrique, tenu à Accra (Ghana), les 13 et 14 septembre 2006.
- Atelier pour les membres de l'ICCAT ayant des intérêts en eaux lointaines, tenu à Tokyo (Japon), le 19 septembre 2006.
- Atelier pour l'Atlantique Nord, tenu à Bruxelles (Belgique), le 25 octobre 2006.

Le Président a signalé que les points de vue exprimés lors des ateliers s'étaient avérés très utiles pour la programmation de la réunion annuelle de cette année, ainsi que pour l'établissement des thèmes prioritaires à discuter. A cet égard, il a rappelé aux Parties le contenu de sa lettre en date du 16 octobre relative à l'organisation, aux priorités et aux dates limites pour la réunion de 2006. Il a également noté que le Secrétariat avait diffusé les rapports de ces Ateliers régionaux aux Parties contractantes et il a instamment demandé aux CPC de les lire si elles ne l'avaient pas encore fait.

6 Questions en suspens de la réunion de 2005

6.1 Eventuelle restructuration du PWG et du COC

Le Président a fait référence au « Document informatif sur une éventuelle restructuration du PWG et du COC * », élaboré par le Secrétariat, conformément aux instructions du Président, qui résulte des travaux intersessions sur le thème recommandé par la Commission lors de sa réunion de 2005. Le document envisage trois options possibles : a) le maintien du statu quo, b) la fusion des deux organes en un seul, et c) le maintien des deux organes en définissant de nouveaux termes de référence. D'autres options pourraient néanmoins être envisagées.

* Disponible auprès du Secrétariat.

La fusion des deux organes entraînerait un travail important pour adopter les nombreux textes, y compris les recommandations et les résolutions, qui font référence au PWG. Pareillement, la redéfinition des termes de référence des deux groupes donnerait lieu à un travail additionnel considérable. Compte tenu de l'ordre du jour particulièrement chargé de cette réunion et de la proposition visant à établir un Groupe de travail sur le futur de l'ICCAT, le Président a proposé que cette question soit renvoyée au Groupe de travail et qu'un Président soit élu pour 2007-2008. La Commission s'est ralliée à ces suggestions. A une séance ultérieure, la Commission a établi un Groupe de travail sur le futur de l'ICCAT et a confirmé que la question de la restructuration serait renvoyée à cet organe aux fins d'examen.

Diverses délégations sont intervenues sur le futur du PWG et du COC. La position vis-à-vis de l'avenir du PWG n'a pas recueilli l'unanimité, bien que la plupart des délégations qui étaient intervenues se soient déclarées à faveur du maintien des deux organes, en redéfinissant les termes de référence afin d'éviter les doubles emplois. Dans ce sens, quelques délégations ont formulé des propositions qu'il serait bon de considérer dans cette définition.

Au terme de la discussion, il a été procédé à l'élection de Mme Sylvie Lapointe, membre de la délégation du Canada, comme Présidente du PWG pour cette réunion.

6.2 Questions incluses à l'ANNEXE 11 des comptes-rendus de l'ICCAT de 2005

Une grande partie des thèmes dont la Commission a décidé, à sa réunion de 2005, de renvoyer la discussion à 2006, a été débattue pendant les réunions des organes subsidiaires (Comité d'Application et STACFAD). C'est pourquoi les discussions, au titre de ce point de l'ordre du jour, se sont centrées sur des questions d'interprétation et sur la définition des termes, les formats de communication et la diffusion de l'information. On a examiné, comme point de départ, le document sur les « Propositions du Président concernant les questions d'interprétation, la définition des termes et la diffusion de l'information ».

S'agissant des questions d'interprétation en ce qui concerne les mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT, il a été décidé que les Sous-commissions étaient les organes de discussion appropriés.

Quant aux autres questions, des progrès n'ont été réalisés que dans les discussions des *Directives pour la diffusion de l'information transmise par les CPC*. Le Président a proposé, à des fins d'adoption, les normes contenues à la section 4 du document sur les « Propositions du Président concernant les questions d'interprétation, la définition des termes et la diffusion de l'information ». Les *Directives pour la diffusion de l'information transmise par les CPC* ont été adoptées et sont jointes à l'ANNEXE 7.3. Aucune décision n'a été prise sur une proposition visant à l'établissement d'un groupe de travail sur les formats de déclaration ou les besoins de travaux supplémentaires pour développer des définitions, qui nécessiteraient un accord sur un plan de travail ou des méthodes.

7 Examen de l'adoption d'un Recueil révisé des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT

Le Président a proposé l'adoption du Recueil révisé, prévoyant une période d'adaptation de deux ans (2008-2009). Face à la proposition du Président, certaines délégations ont évoqué la difficulté que supposerait l'actualisation de celui-ci, une fois adopté. Diverses possibilités ont été émises : les modifications susceptibles d'être nécessaires à l'avenir pourraient être adoptées comme documents spécifiques, tandis que d'autres options proposaient l'adoption du Recueil comme référence, le Recueil initial restant en vigueur.

L'élimination du préambule qui accompagne les textes originaux a également fait l'objet de discussions, sachant que cela pourrait mettre la mesure hors de contexte, selon l'avis de certains délégués.

Il n'a pas été possible de parvenir à un consensus sur ce thème tout au long de la réunion, et il a donc été décidé, à la suggestion du Président, de renvoyer la discussion à la réunion de la Commission de 2007.

8 Rapport sommaire du Comité permanent pour la Recherche et les Statistiques (SCRS)

La réunion du SCRS de 2006 s'est tenue à Madrid, Espagne, du 2 au 6 octobre, juste après les réunions individuelles des groupes d'espèces. Le Président du SCRS, le Dr Gerald Scott, a présenté un résumé du rapport à la plénière de la Commission le premier jour de la réunion. Les discussions relatives aux stocks individuels ont

été renvoyées aux Sous-commissions pertinentes.

Le Dr Scott a fait une présentation générale sur la tendance de la production de thonidés et d'espèces apparentées dans l'Atlantique et sur les critères utilisés par le Comité pour établir son diagnostic sur l'état des stocks. Le Président du SCRS a ensuite présenté les changements qui avaient eu lieu dans la structure du SCRS. Le principal changement avait trait à la fusion des Sous-comités de l'Environnement et des Prises accessoires en un Sous-comité des Ecosystèmes. Cette formule paraissait plus appropriée pour répondre à la demande croissante d'avis sur l'impact de la pêche sur l'écosystème. D'autres changements portaient sur le Groupe d'espèces Espadon de l'Atlantique, séparé en deux groupes (Nord et Sud) et la création du Groupe d'espèces Requins.

Le Président du SCRS a également fait le bilan des différentes réunions intersessions tenues en 2006, y compris l'Atelier sur la structure du stock d'espadon (Héraklion, Grèce, 13-15 mars 2006), la Réunion intersession du Groupe de travail sur les espèces tropicales (Sète, France, 24-28 avril 2006), les sessions d'évaluation des stocks d'istiophoridés (Madrid, Espagne, 15-19 mai 2006) et de thon rouge (Madrid, Espagne, 12-18 juin 2006), la Réunion de préparation des données sur le germon de l'Atlantique (Madrid, Espagne, 3-6 juillet 2006) et la Session d'évaluation des stocks d'espadon de l'Atlantique (Madrid, Espagne, 4-8 septembre 2006).

Il a, en outre, présenté le plan des activités pour 2007. Pour l'année prochaine, le SCRS a proposé diverses évaluations et réunions intersessions, tel qu'indiqué au point 13 du Rapport du SCRS de 2006. Ces propositions incluent des réunions d'évaluation du thon obèse, du germon de l'Atlantique, des stocks Nord et Sud, de l'espadon de la Méditerranée, une réunion de préparation des données du Groupe d'espèces sur les Requins, ainsi qu'une réunion d'actualisation et de suivi des différents indicateurs des pêcheries de listao et d'albacore. De surcroît, une réunion du Groupe sur les Méthodes a été programmée en vue d'élaborer des procédures permettant de combler les lacunes existant dans les séries de données qui sont utilisées dans les évaluations.

Le Dr Scott a également signalé que le SCRS commencerait à travailler, en 2007, sur l'évaluation de la mortalité des espèces d'oiseaux marins, en collaboration avec des experts externes.

Le Président du SCRS a expliqué que les recommandations du Comité ayant des implications directes pour la Commission sont énoncées au point 14 du Rapport du SCRS de 2006. Parmi les recommandations formulées par le SCRS, le Dr Scott a mis en lumière la demande d'appui aux fins de l'amélioration des statistiques, incluant le renforcement des programmes d'observateurs, éléments fondamentaux de l'amélioration des données des espèces-cibles et des prises accessoires. Dans le cadre du processus d'amélioration, le SCRS considère indispensable le renforcement, par une augmentation des effectifs, de l'équipe du Secrétariat qui est chargée de la gestion des données. Une autre série de recommandations portait sur l'appui à la formation du personnel scientifique, concrètement par le maintien des aides aux pays en développement et la création d'une revue faisant l'objet d'une révision par les pairs. Le Président du SCRS a, en outre, insisté sur la nécessité de poursuivre l'appui aux programmes de recherche, au BYP et au Programme de recherche intensive sur les istiophoridés, existant actuellement.

Le Dr Scott a finalement évoqué la session commémorative du 40^{ème} anniversaire de l'ICCAT qui s'était tenue au cours de la réunion du SCRS. Cette session spéciale a compté sur la présence de huit des dix Présidents antérieurs du SCRS et de deux des trois Secrétaires exécutifs antérieurs de l'ICCAT, depuis sa fondation, lesquels ont présenté au Comité une vision historique des avis développés au fil de ces années.

Le Président de la Commission a félicité le Dr Scott pour le grand volume de travaux réalisés et leur excellente qualité, et il a indiqué que chaque Sous-commission réviserait les résultats spécifiques du SCRS.

Après avoir loué la grande qualité du travail mené par le SCRS et félicité le Dr Scott pour sa présentation, divers délégués ont posé des questions relatives, principalement, aux statistiques, qui constituent la base des évaluations. La quantité et la qualité des données utilisées dans les évaluations ont, une nouvelle fois, été au centre des débats. De nombreuses délégations ont insisté sur la nécessité que le Comité d'Application prenne des mesures à ce titre, étant donné que la déclaration des statistiques, en vertu des normes approuvées par la Commission, est une exigence qui doit être obligatoirement respectée. Le Dr Scott a confirmé que les incertitudes liées aux données utilisées dans les évaluations se reflètent dans les résultats, ce qui complique l'avis. Il a également souligné qu'il était nécessaire de maintenir les programmes d'assistance à l'amélioration des données car ils constituent un bon moyen d'obtenir des statistiques de certaines pêcheries, comme les pêcheries artisanales qui, en raison de leurs caractéristiques, nécessitent des programmes intensifs d'échantillonnage que peuvent difficilement assumer les pays où opèrent ces pêcheries.

Le Rapport du SCRS de 2006 a été adopté par la Commission.

9 Rapport du Comité permanent pour les Finances et l'Administration (STACFAD)

Le Président du STACFAD a présenté le rapport du Comité. M. Jones a indiqué que le Rapport administratif de 2006 et le Rapport financier de 2006 avaient été approuvés, ainsi que le document sur le « Fonctionnement du Secrétariat de l'ICCAT » (joint en tant qu'**Appendice 2 à l'ANNEXE 8**), présenté par le Secrétariat. Il a signalé les principaux points de discussion du Comité, insistant sur la nécessité que le Secrétariat poursuive ses contacts avec les Nations Unies aux fins de l'affiliation de son personnel à la Caisse de retraite.

M. Jones a annoncé que le Comité avait approuvé, à titre provisoire, le budget élaboré pour 2007, y compris les propositions qui y étaient incluses, dans l'attente de l'inclusion des implications financières susceptibles de surgir à l'issue des travaux de la Sous-commission 2. Le budget approuvé prévoit une augmentation de 6,94% par rapport à 2006.

Le Secrétariat a présenté une estimation des coûts qu'entraînerait la gestion des données VMS prévue dans la Proposition de l'Algérie, de la CE, de la Croatie, de la Libye, du Maroc, de la Tunisie et de la Turquie relative à une *Recommandation de l'ICCAT visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée* (cf. **ANNEXE 5 [Rec. 06-05]**, approuvée par la Sous-commission 2.

Le Président du STACFAD a également fait part de l'amendement au Règlement intérieur de l'ICCAT concernant la procédure de vote par correspondance et des plans de paiement des arriérés de contributions présentés dans le document sur « L'examen des plans de paiement des arriérés de contributions ». En ce qui concerne le paiement des arriérés, M. Jones a fait savoir que la délégation de la Libye avait présenté une proposition portant sur l'annulation de la dette des pays en développement, en raison du 40^{ème} anniversaire de l'ICCAT ; cette proposition n'avait pas rassemblé de consensus au sein du Comité.

La Commission a adopté l'amendement au Règlement intérieur de l'ICCAT (joint en tant qu'**ANNEXE 7.1**) et les plans de paiement des arriérés de contributions (joints en tant qu'**ANNEXE 7.2**), présentés par le Comité. En ce qui concerne la proposition libyenne, le Président, à l'instar de diverses délégations, a signalé que comme l'annulation des dettes n'était pas prévue dans la Convention de l'ICCAT, la discussion de cette question n'était pas envisageable dans les circonstances actuelles. Une réponse similaire a été donnée à une autre proposition de la délégation libyenne, à l'effet d'adopter l'arabe comme langue officielle de l'ICCAT. Il a été expliqué que cette adoption aurait dû se faire par la modification de la Convention, entraînerait des coûts élevés et que, compte tenu de l'opinion des Parties et du temps restant à la réunion, cette question ne pourrait pas être résolue à la réunion de 2006.

S'agissant du budget, le délégué de la Communauté européenne a signalé que les données que le Secrétariat devrait gérer, en vertu de la *Recommandation de l'ICCAT visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique est et de la Méditerranée* (**ANNEXE 5 [Rec. 06-05]**) qui a été adoptée, ne seraient pas disponibles avant 2008, et qu'il ne serait donc pas indispensable d'inclure les frais résultants dans le budget de 2007. La Commission a adopté le budget et les contributions des Parties contractantes pour 2007 (cf. **Tableaux 1-5 de l'ANNEXE 8**).

Le rapport du STACFAD a été adopté et figure à l'**ANNEXE 8**.

Avant de clore cette séance plénière, le Président a annoncé qu'après avoir consulté les Chefs de délégation et compte tenu des résultats encourageants obtenus par la gestion de M. Driss Meski depuis sa nomination au poste de Secrétaire exécutif, il est proposé de prolonger son contrat d'un second mandat de cinq ans, après expiration du mandat en cours.

Cette proposition a été unanimement acceptée et adoptée.

M. Meski a remercié la Commission de la confiance dont elle continuait à l'honorer, et a rappelé que son travail ne serait pas possible sans l'excellente équipe dont il était entouré au Secrétariat.

10 Rapports des Sous-commissions 1-4 et examen des réglementations qui y sont proposées

Les rapports des Sous-commissions 1, 2, 3 et 4 ont été présentés par leurs Présidents respectifs au cours de la séance plénière finale. La Commission a passé en revue les rapports et les Recommandations et Résolutions proposées par les Sous-commissions et elle a adopté les mesures suivantes :

Sous-commission 1

La Sous-commission 1 n'a proposé aucune mesure de gestion à la Commission.

La Sous-commission 1 a donné son aval au plan de travail proposé par le SCRS, y compris la tenue d'une réunion d'évaluation du thon obèse et d'une réunion d'actualisation et de suivi des divers indicateurs des pêcheries de listao et d'albacore.

Le Brésil a manifesté sa volonté d'accueillir la réunion de suivi des divers indicateurs des pêcheries de listao et d'albacore. Le Président s'est félicité de l'invitation du Brésil.

Le rapport de la Sous-commission 1 a été adopté par la Commission et figure à l'**ANNEXE 9**.

Sous-commission 2

Le Président de la Sous-commission 2, M. Julien Turenne, a présenté les mesures approuvées par la Sous-commission :

- *Résolution de l'ICCAT relative à la pêche du thon rouge dans l'océan Atlantique (ANNEXE 6 [Rés. 06-08]).*
- *Recommandation de l'ICCAT visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique est et de la Méditerranée (ANNEXE 5 [Rec. 06-05]).*
- *Recommandation supplémentaire de l'ICCAT concernant le programme de rétablissement du thon rouge de l'Atlantique ouest (ANNEXE 5 [Rec. 06-06]).*

La Sous-commission a approuvé la Recommandation 06-05 par vote. La délégation des Etats-Unis a demandé que le rapport de la Sous-commission reflète le résultat du vote et a présenté une déclaration où son vote était expliqué (**Appendice 4 à l'ANNEXE 9**).

Dans le même sens, les délégués de la France (Saint-Pierre et Miquelon) et du Mexique ont présenté des déclarations qui sont rassemblées aux **Appendices 2 et 3 à l'ANNEXE 9**.

Les observateurs ont également fait des déclarations qui se trouvent aux **Appendices 5 à 7 à l'ANNEXE 9**.

La Norvège a pris la parole pour manifester son intention de solliciter un quota de thon rouge en sa qualité de pays riverain, annonçant qu'elle ne l'utiliserait pas afin de contribuer au rétablissement du stock.

A l'issue des discussions qui ont suivi la présentation, les projets de résolution et de recommandation ont été adoptés par la Commission.

Les Etats-Unis ont signalé que la recommandation relative au germon du nord expirerait à la fin de l'année 2006 et que la Sous-commission n'avait pas discuté de nouvelles mesures pour le stock. Une proposition a été formulée, laquelle visait à prolonger la recommandation actuelle jusqu'en 2007 ; la recommandation ci-après a été présentée à la séance plénière :

- *Recommandation supplémentaire de l'ICCAT visant à amender la Recommandation de l'ICCAT sur les limites de capture du germon de l'Atlantique nord pour la période 2004 – 2006 (ANNEXE 5 [Rec. 06-04]).*

La recommandation a été adoptée par la Commission.

Le Président de la Sous-commission a également signalé que l'on avait présenté un projet de *Recommandation de l'ICCAT sur le plafonnement de la capacité d'engraissement du thon rouge* que la Sous-commission avait décidé de différer aux fins de sa révision pendant la période intersession, profitant d'une des réunions prévues en 2007. Dans ce sens, M. Turenne a annoncé que la Sous-commission avait décidé de tenir une réunion intersession destinée à l'allocation de quotas de thon rouge de l'Atlantique Est et la Méditerranée, comme le prévoyait la *Recommandation de l'ICCAT visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique est et de la Méditerranée* (ANNEXE 5 [Rec. 06-05]), qui avait été approuvée.

Le Japon a indiqué qu'il accueillerait cette réunion et a proposé qu'elle ait lieu juste après la Réunion conjointe des ORGP thonières qui devait se tenir à Kobe du 22 au 26 janvier 2007.

Le plan de travail proposé par le SCRS a reçu un avis favorable, y compris la tenue d'une réunion d'évaluation des stocks Nord et Sud de germon de l'Atlantique en 2007.

Le rapport de la Sous-commission 2 a été adopté par correspondance et se trouve à l'ANNEXE 9.

Sous-commission 3

La Sous-commission n'a été saisie d'aucune proposition.

La Commission a adopté le rapport de la Sous-commission 3 qui figure à l'ANNEXE 9.

Sous-commission 4

Le Président de la Sous-commission 4 a présenté les mesures approuvées par la Sous-commission :

- *Recommandation supplémentaire de l'ICCAT visant à amender le programme de rétablissement de l'espadon de l'Atlantique nord* (ANNEXE 5 [Rec. 06-02]).
- *Recommandation de l'ICCAT sur des limites de capture pour l'espadon de l'Atlantique sud* (ANNEXE 5 [Rec. 06-03]).
- *Recommandation de l'ICCAT visant à renforcer davantage le plan de rétablissement des populations de makaires bleus et de makaires blancs* (ANNEXE 5 [Rec. 06-09]).
- *Recommandation supplémentaire de l'ICCAT concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par l'ICCAT* (ANNEXE 5 [Rec. 06-10]).

Le Dr. Hogarth a félicité le Président de la Sous-commission pour les efforts déployés afin de parvenir à un consensus sur ces importantes recommandations.

Le délégué de la Communauté européenne a fait part de sa préoccupation devant le fait que la répartition des quotas réalisée était susceptible d'entraîner une augmentation de la capacité en raison de l'essor éventuel de nouvelles pêcheries, ou bien pourrait promouvoir les accords d'affrètement, si des pays ne disposant pas de flottille obtenaient un quota. Afin d'éviter ce deuxième point, la CE a proposé que les réglementations futures prévoient d'établir des mesures de contrôle des accords d'affrètement, similaires à celles existant pour le thon rouge.

Les délégations qui avaient obtenu des quotas d'espadon pour la première fois ont manifesté leur désaccord avec les réserves émises par la CE et ont revendiqué leur droit à participer à ces pêcheries.

Les Parties contractantes comptant une participation historique dans les pêcheries se sont, quant à elles, déclarées préoccupées par le fait que l'effort réalisé au cours des années antérieures aux fins du rétablissement des stocks pourrait être menacé si le nombre des Parties contractantes impliquées venait à augmenter.

Le délégué du Mexique s'est félicité du travail réalisé par le Président de la Sous-commission, considérant qu'il s'agissait d'un exemple de bonne application des critères d'allocation, et il s'est rangé à l'avis de la CE selon lequel les accords d'affrètement constituaient un problème potentiel.

Les recommandations ont été adoptées.

La Commission a appuyé le plan de travail proposé par le SCRS, notamment la tenue d'une réunion d'évaluation du stock d'espadon de la Méditerranée, une réunion de préparation des données sur les requins et le report à 2008 de la réunion d'évaluation des requins, les deux dernières propositions étant reflétées dans la *Recommandation supplémentaire de l'ICCAT concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par l'ICCAT (ANNEXE 5 [Rec. 06-10])*.

L'Uruguay a indiqué qu'il souhaitait accueillir la réunion de préparation des données sur les requins. Le Président a remercié l'Uruguay pour son invitation.

Le rapport de la Sous-commission 4 a été adopté et se trouve à l'**ANNEXE 9**.

11 Rapport du Comité d'Application des Mesures de Conservation et de Gestion de l'ICCAT (COC) et examen des réglementations qui y sont proposées

Le Président du Comité d'Application, M. Friedrich Wieland, a signalé que le Comité d'Application avait révisé et adopté les Tableaux d'application, à l'exception de ceux correspondant au thon rouge et aux stocks Sud de germon et d'espadon. Après quelques modifications, les tableaux ont été adoptés par la Commission. Le Japon a indiqué son désaccord avec les limites de capture du Belize pour le stock Sud de germon, avançant qu'il n'existait pas d'information qui justifiait ces limites. Les tableaux sont joints au rapport du Comité (**Appendice 2 à l'ANNEXE 10**).

Après avoir souhaité la bienvenue à Saint-Vincent-et-les-Grenadines, en sa qualité de nouveau membre, et signalé qu'une lettre lui serait envoyée afin de lui notifier la révocation de l'identification, M. Wieland a appelé l'attention sur l'ordre du jour excessivement chargé du Comité, qui ne permettrait pas de donner une réponse adéquate aux nombreuses questions posées. Le Président du Comité a signalé qu'il serait nécessaire de repenser le fonctionnement du Comité. M. Wieland a également fait part de la préoccupation du Comité face à la détérioration des données et le non-respect des exigences en matière de déclaration des statistiques par les Parties contractantes.

Le Dr Hogarth a évoqué la possibilité de séparer les réunions du Comité d'Application des réunions de la Commission, comme alternative pour améliorer le fonctionnement de celui-ci, ce que la Commission a accepté.

Le Comité d'Application a proposé les Recommandations suivantes aux fins de leur adoption par la Commission :

- *Recommandation de l'ICCAT visant à promouvoir l'application des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT par les ressortissants des Parties contractantes et des Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes coopérantes (ANNEXE 5 [Rec. 06-14])*.
- *Recommandation de l'ICCAT sur l'engraissement du thon rouge (ANNEXE 5 [Rec. 06-07])*.

La Commission a adopté les recommandations.

D'autres propositions qui n'avaient pas obtenu de consensus au sein du Comité ont été renvoyées devant la Commission :

- *Résolution de l'ICCAT visant à établir un groupe de travail sur la capacité (ANNEXE 6 [Rés. 06-19])*.
- *Recommandation de l'ICCAT sur des mesures additionnelles visant à l'application des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT (ANNEXE 5 [Rec. 06-15])*.
- *Recommandation de l'ICCAT concernant des mesures commerciales (ANNEXE 5 [Rec. 06-13])*.
- *Recommandation de l'ICCAT établissant un programme pour le transbordement (ANNEXE 5 [Rec. 06-11])*.

Après quelques modifications, les recommandations et les résolutions ont été adoptées par la Commission.

Les Etats-Unis ont annoncé qu'ils souhaitaient accueillir la réunion du Groupe de travail sur la capacité.

Le Président a également évoqué d'autres propositions qui avaient fait l'objet de discussions au sein du Comité d'Application et, parmi celles-ci, deux d'entre elles étaient en instance de la réunion de 2005. Faute de temps, il a été proposé de les réviser en 2007 :

- Projet de Recommandation de l'ICCAT concernant la gestion et l'application des sur-consommations et/ou sous-consommations des quotas/limites de captures. Proposé en 2005.
- Projet de Recommandation de l'ICCAT relative à l'application des quotas et des limites de capture. Proposé par les Etats-Unis en 2006.
- Projet de Recommandation de l'ICCAT concernant la définition de grands bateaux de pêche. Proposé en 2005.
- Projet de Recommandation de l'ICCAT concernant des mesures relatives aux grands navires de pêche. Proposé par les Etats-Unis en 2006.
- Projet de Recommandation de l'ICCAT visant à l'harmonisation de la mesure de la longueur des navires autorisés à pêcher dans la zone de la Convention. Proposé par la Communauté européenne en 2006.

Les textes des projets de Recommandation susmentionnés qui ont été renvoyés à 2007 aux fins de leur examen figurent à l'**ANNEXE 12**.

Le rapport du Comité d'Application a été adopté par correspondance et figure à l'**ANNEXE 10**.

12 Rapport du Groupe de travail Permanent sur l'Amélioration des Statistiques et des Mesures de Conservation de l'ICCAT (PWG) et examen des réglementations qui y sont proposées

Mme Sylvie Lapointe, présidente du PWG, a fait part à la séance plénière de la Commission des mesures ci-après adoptées par le Groupe :

- *Recommandation de l'ICCAT sur un programme pilote de document statistique électronique (ANNEXE 5 [Rec. 06-16]).*
- *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation de l'ICCAT visant l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées (IUU) dans la zone de la Convention (ANNEXE 5 [Rec. 06-12]).*

Les Recommandations ont été adoptées par la Commission.

La Présidente du PWG a également présenté à la séance plénière de la Commission une mesure sur laquelle le Groupe n'était pas parvenu à un consensus et qui était soumise à la Commission aux fins de discussion :

- *Recommandation de l'ICCAT concernant le Taïpei chinois (ANNEXE 5 [Rec. 06-01]).*

Plusieurs délégations ont remercié le Taïpei chinois pour les efforts déployés en vue de l'application de la *Recommandation de l'ICCAT concernant le contrôle de la pêcherie de thon obèse de l'Atlantique du Taïpei chinois* [Rec. 05-02], adoptée à la réunion de 2005 de la Commission. Elles se sont déclarées en faveur du rétablissement de son quota de thon obèse mais ont précisé qu'il était nécessaire de maintenir les mesures de contrôle des activités de la flottille du Taïpei chinois, lesquelles devaient s'étendre aux activités des navires du Taïpei chinois opérant sous pavillon de complaisance.

La Recommandation a été adoptée à l'issue de quelques modifications.

Le Taïpei chinois a remercié la Commission pour avoir reconnu les efforts déployés et il a exprimé sa volonté de continuer à collaborer et de poursuivre les travaux de contrôle entrepris.

Mme Lapointe a également indiqué que le PWG avait discuté de la révision des Documents Statistiques sur la base des résultats de la 2^{ème} Réunion du Groupe de travail chargé de passer en revue les programmes de suivi statistique (Mallorca, 24-26 avril 2006) (cf. **ANNEXE 4.2**), créée à cette fin, et de deux propositions de recommandation présentées au PWG : le « Projet de Recommandation consolidée de l'ICCAT concernant le Programme de Document statistique ICCAT pour le thon rouge » et le « Projet de Recommandation de l'ICCAT sur le Programme ICCAT de documentation des captures de thon rouge » (cf. **ANNEXE 12.6**). Il n'a toutefois pas été possible de terminer les travaux et il a donc été recommandé de les poursuivre pendant la période intersession dans le cadre du Groupe de travail sur le contrôle intégré.

Le PWG a approuvé la « Liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées dans la zone de la Convention » (jointe en tant qu'**Appendice 2 à l'ANNEXE 11**). La Commission a adopté cette liste conformément à la *Recommandation de l'ICCAT visant l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées dans la zone de la Convention ICCAT* [Rec. 02-23] afin de la publier électroniquement sur le site Web de l'ICCAT.

Mme Lapointe a indiqué que le Groupe de travail avait réalisé un examen au cas par cas de la coopération par les Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes, lequel est résumé dans le « Mesures à prendre en 2006 en ce qui concerne les Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes » (jointes en tant qu'**Appendice 3 à l'ANNEXE 11**). Ces actions ont été adoptées par la Commission.

Le PWG a décidé d'envoyer les courriers ci-après conformément à la *Recommandation de l'ICCAT sur les critères visant à l'octroi du statut de Partie, Entité ou Entité de pêche non-contractante coopérante à l'ICCAT* [Rec. 03-20] et à la *Résolution de l'ICCAT concernant des mesures commerciales* [Rés. 03-15] :

- Lettres à la Bolivie et à la Géorgie relatives à la poursuite des mesures commerciales restrictives pour le thon obèse.
- Lettre au Cambodge relative à son identification conformément à la Résolution concernant des mesures commerciales.
- Lettres à Cuba et au Costa Rica relatives à la révocation de leur identification conformément à la Résolution concernant des mesures commerciales et sollicitant des informations sur leurs activités de pêche dans la zone de la Convention ainsi que les mesures de suivi, contrôle et surveillance.
- Lettre à l'Equateur sollicitant des informations sur sa flotte et les mesures de suivi, contrôle et surveillance.
- Lettre aux Maldives sollicitant des informations sur les captures réalisées dans la zone de la Convention.
- Lettre à Singapour relative à la révocation de son identification imposée en vertu de la Résolution concernant des mesures commerciales.
- Lettre au Sri Lanka sollicitant des informations complémentaires sur ses activités de pêche dans la zone de la Convention.
- Lettre à la Sierra Leone relative à son identification conformément à la Résolution concernant des mesures commerciales.
- Lettre au Togo sollicitant des informations sur sa flotte et les mesures de suivi, contrôle et surveillance et l'informant d'une possible identification.
- Lettre aux Antilles néerlandaises relative au non renouvellement du statut de coopérant.

Les lettres spéciales ont été adoptées par la Commission et sont jointes en tant qu'**Appendice 4 à l'ANNEXE 11**.

Il a été décidé de maintenir le statut de coopérant de la Guyana et du Taïpei chinois. Le Secrétariat devra en informer la Guyana et le Taïpei chinois par courrier. En revanche, le statut de coopérant des Antilles néerlandaises sera révoqué étant donné que les engagements pris par ce pays n'ont pas été honorés.

Le rapport du PWG a été adopté par la Commission et est joint en tant qu'**ANNEXE 11**.

13 Discussion sur la révision de l'ICCAT [Rés. 05-10]

Le Secrétaire exécutif a présenté un document sur le renforcement de l'ICCAT, élaboré par le Secrétariat sur la base de la *Résolution de l'ICCAT visant à renforcer l'ICCAT*, de 2005 [Rés. 05-10]. Ce document inclut les dispositions des instruments internationaux pertinents relatifs aux pêches (Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer, UNFSA, Plans d'Action Internationaux de la FAO) ainsi que les articles de la Convention de

l'ICCAT concordant avec les dispositions. Les dispositions pour lesquelles il n'existe aucune mesure adoptée par l'ICCAT ont également été incluses.

En complément au rapport présenté par le Secrétariat, le Canada a soumis un projet de résolution visant au renforcement de l'ICCAT. Ce projet envisageait, comme mesures immédiates, l'inclusion dans le processus de renforcement de l'ICCAT des travaux du Groupe de travail sur la capacité et du Groupe de travail sur les mesures de contrôle intégré, qui devraient se réunir en 2007. A court terme, il proposait la création d'un nouveau Groupe de travail sur le futur de l'ICCAT chargé, entre autres, de réviser la Convention et d'évaluer sa compatibilité avec l'évolution de la législation internationale. Ce groupe se réunirait en 2008 et présenterait ses conclusions à la Commission en 2009.

Les diverses délégations qui sont intervenues ont félicité le Secrétariat pour le document élaboré et ont approuvé l'inclusion des travaux du Groupe de travail sur la capacité et du Groupe de travail sur les mesures de contrôle intégré, dans l'exercice de renforcement de l'ICCAT. Ils ont cependant estimé que la date de la tenue de la réunion du deuxième groupe devrait être fixée après avoir pris connaissance du calendrier des réunions pour 2007. S'agissant de la création d'un nouveau Groupe de travail sur le futur de l'ICCAT, les délégués ont affirmé que son mandat devrait être clairement spécifié et devrait être cohérent avec les accords atteints au cours de la réunion conjointe des ORGP thonières qui se tiendra à Kobe en 2007.

La proposition a été adoptée en tant que *Résolution de l'ICCAT visant à renforcer l'ICCAT* (jointe à l'**ANNEXE 6 [Rés. 06-18]**).

La Commission a également adopté la *Résolution de l'ICCAT visant à établir un groupe de travail sur les pêcheries sportives et récréative* (jointe à l'**ANNEXE 6 [Rés. 06-17]**).

14 Préparatifs pour la réunion conjointe des Organisations Régionales de Gestion des Pêches thonières de 2007

En tant que pays organisateur, le Japon a expliqué les objectifs de la réunion conjointe des ORGP thonières qui se tiendra à Kobe en 2007, conformément à la recommandation formulée par le COFI en 2005. Ladite réunion vise à examiner la situation actuelle des ORGP et à définir les mesures nécessaires pour améliorer la gestion des thonidés de façon coordonnée.

En complément à cette explication, le Secrétaire exécutif a précisé que la réunion de Kobe s'inscrit dans le cadre d'un travail de coordination des activités des diverses ORGP thonières qui a déjà commencé, avec comme résultats la récente création d'une page Web conjointe (www.tuna-org.org), permettant d'accéder aux diverses listes positives des navires et listes IUU ainsi qu'à des informations utiles sur les activités des Organisations Régionales. L'élaboration et la gestion de cette page web a été assumée par le Secrétariat de l'ICCAT dans le cadre du travail de coopération entre les organisations.

M. Meski a également indiqué que le Secrétariat avait élaboré un projet de document pour la réunion et il a encouragé les Parties contractantes à formuler des commentaires à cet égard. Le Secrétaire exécutif a précisé que le document se limitait à un examen historique des travaux menés à bien par l'ICCAT, aussi bien en ce qui concerne le SCRS qu'en matière d'élaboration et d'application des mesures de gestion mais qu'il ne présentait aucune perspective de développement futur. M. Meski a également fait part du « Document de discussion sur la possibilité d'une évaluation des performances des organisations régionales de gestion des pêches », élaboré par le Secrétariat en consultation avec le Président, sur la possibilité d'une évaluation du rendement des ORGP.

Plusieurs délégations ont adressé leurs remerciements au Secrétariat pour le document élaboré; elles ont considéré que la réunion de Kobe était une bonne opportunité d'échanger des expériences et des avis sur le rôle que doivent jouer les ORGP à l'avenir. Certains délégués ont affirmé qu'il convenait, à ladite réunion, de présenter des propositions sur les modèles de fonctionnement des ORGP thonières répondant aux besoins futurs en matière de gestion, lesquelles pourraient être partagées par les diverses organisations. Dans le même sens, on a évoqué la nécessité de définir des processus transparents d'évaluation du rendement des organisations régionales, tout en reconnaissant la difficulté que cela suppose en raison des différences existant dans leur fonctionnement.

Le Président a proposé que le Président du Comité scientifique assiste à cette réunion et il a également encouragé la participation des Parties contractantes.

15 Assistance aux états côtiers en développement

Le Secrétaire exécutif a présenté un document sur un « Résumé de l'assistance fournie aux États côtiers en développement en 2006 », qui inclut un résumé des activités de développement des capacités réalisées en 2006, auxquelles le Secrétariat a participé, essentiellement en ce qui concerne la gestion des fonds disponibles.

En 2006, les fonds d'assistance ont été principalement consacrés à la formation du personnel, à des fins d'assistance à la participation aux réunions scientifiques et à l'élaboration du *Manuel de l'ICCAT* révisé.

En ce qui concerne la formation, des cours ont été financés au Brésil, au Sénégal et au Ghana. Des activités de collecte et d'amélioration des données ont été financées au Ghana, en Uruguay et au Venezuela et une assistance a été fournie à des scientifiques d'états côtiers en développement aux fins de leur participation aux réunions scientifiques intersessions ainsi qu'à la réunion du SCRS.

S'agissant de la révision du *Manuel de l'ICCAT*, on a procédé en 2006, à la traduction en espagnol et en français du quatrième chapitre ainsi qu'à la rédaction du deuxième chapitre.

Conjointement aux activités réalisées et imputées aux fonds d'assistance, le document identifiait d'autres sources de fonds de financement existants dans le secteur des pêcheries, éventuellement disponibles pour les pays côtiers en développement. Le document mentionnait concrètement le Fonds fiduciaire mis en place par l'ONU en 2004 pour aider les états en développement à mettre en oeuvre l'UNFSA. En complément à cette information, le délégué de la CE a également évoqué un document élaboré par la SEAFO, présenté et discuté au mois d'octobre passé au sein de cette organisation, lequel identifiait diverses sources de financement. Il a été demandé au Secrétariat de collecter l'information relative à ce document et de la diffuser aux membres de l'ICCAT.

Les délégations des pays récepteurs des fonds d'assistance ont exprimé toute leur gratitude à cet égard et elles ont affirmé que les résultats obtenus étaient très positifs.

Le Japon, l'un des pays bailleurs de fonds par le biais du JDIP, a sollicité l'aide des pays destinataires en ce qui concerne l'identification des principaux besoins en matière de statistiques en vue d'adapter le programme à ces besoins.

En réponse aux commentaires soumis lors des Ateliers régionaux du Président de 2006, le Président a fait part de son intérêt dans le financement des Ateliers sur les données organisés dans des régions clefs en 2007. Il signalé que des informations complémentaires seraient disponibles prochainement.

Le Canada a fait part de sa contribution à hauteur de 500.000 dollars canadiens au Fonds des Nations Unies pour la mise en oeuvre de la VII Partie de l'UNFSA.

16 Autres questions

16.1 40^{ème} Anniversaire de l'ICCAT

En commémoration du 40^{ème} Anniversaire de la signature de la Convention de l'ICCAT, une séance spéciale a été tenue au cours de laquelle, Dr Alain Fonteneau, un scientifique qui a étroitement participé aux travaux de la Commission depuis son commencement, a procédé à un examen exhaustif de l'historique de l'ICCAT et a exposé les défis auxquels est confrontée la Commission ainsi que les développements que l'ICCAT doit entreprendre afin de les relever.

Cette présentation, conjointement avec les présentations réalisées au cours de la session spéciale du 40^{ème} Anniversaire tenue lors de la réunion du SCRS de 2006, seront incluses dans une publication spéciale de l'ICCAT.

16.2 Programme d'observateurs

Le Secrétaire exécutif a indiqué qu'en réponse à l'appel d'offres visant à la gestion du programme d'observateurs (Rec. 05-06), quatre offres avaient été présentées. A l'issue d'une première évaluation par le Secrétariat, les mandataires de la Commission et le Secrétariat ont mis en place un Comité de sélection, composé de cinq experts dans ce domaine qui ont effectué une deuxième révision. Ces deux révisions ont coïncidé sur le

fait que la proposition conjointe du Groupe d'Evaluation des Ressources Marines (MRAG) du Royaume-Uni et de Capricorn Suivi des Pêches (CAPFISH), une entreprise sud-africaine, était l'offre qui s'ajustait le mieux au cahier des charges de la proposition. Le Secrétaire exécutif a sollicité les parties concernées pour qu'elles apportent les fonds nécessaires en vue de la signature du contrat.

17 Date et lieu de la prochaine réunion de la Commission

Le Secrétaire exécutif a informé les délégations que le Secrétariat a reçu une invitation de la Turquie pour accueillir la 20^{ème} Réunion ordinaire de 2007.

Le délégué de la Turquie est intervenu pour réitérer la disposition de son pays à accueillir la 20^{ème} Réunion de l'ICCAT à Istanbul. Cette invitation a été acceptée avec reconnaissance par la Commission.

Il a été décidé de tenir la 20^{ème} Réunion ordinaire de la Commission du 12 au 18 novembre 2007, avec la possibilité de rajouter deux jours supplémentaires au début de la réunion afin de commencer par les discussions relatives au COC.

18 Adoption du rapport et clôture

Le Président a réitéré ses remerciements au Gouvernement croate pour l'organisation de la réunion. Il a ensuite fait un bilan des tâches accomplies au cours de celle-ci. Le Dr. Hogarth a remercié les délégués pour les grands efforts déployés et le Taipei chinois pour les travaux effectués.

Le Secrétaire exécutif a félicité la Commission pour le travail réalisé à l'occasion de cette difficile réunion et il a adressé ses remerciements au Gouvernement croate et à l'équipe d'organisation pour l'excellent travail mené et l'appui permanent apporté au Secrétariat tout au long de la réunion. Il a également remercié les interprètes et le personnel du Secrétariat. Il a réitéré ses remerciements à l'ensemble des délégations pour la confiance dont il est investi et qui est exprimée à travers le renouvellement de son mandat.

La réunion de la Commission de 2006 a été levée le 26 novembre 2006.

Le rapport final de la séance plénière a été adopté par correspondance.